

**Pierre
Moscovici**
Où nous
conduiront
les
populistes?

Page A 2



**Mobilité
durable**
Un plan qui
se veut « la
Baie-James de
notre époque »

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 84

LE DEVOIR, LE MERCREDI 18 AVRIL 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



Mohamed Khabar, 43 ans, n'a pas été en mesure de reprendre son emploi de barbier à la suite des blessures qu'il a subies, étant incapable de rester debout durant de longues périodes.

FRANCIS VACHON LE DEVOIR

ATTENTAT DE QUÉBEC

Jamais le tueur ne devrait être libéré

Des proches et des victimes réclament une sentence à la hauteur de leur douleur

ISABELLE PORTER
à Québec

Des proches et des victimes de l'attaque du 29 janvier à la grande mosquée de Québec ont demandé au juge François Huot de faire en sorte qu'Alexandre Bissonnette ne puisse jamais sortir de prison.

« Ce dont je me soucie et qui me terrifie le plus, et ce, jusqu'à la fin de mon existence, c'est qu'un jour viendrait où l'on annoncerait qu'[il] puisse voir sa peine allégée ou puisse être libéré, et de ce fait, blanchi de ces atrocités », a déclaré Louiza Mohamed Saïd, la veuve d'Abdelkrim Hassane, l'un des six hommes tués ce soir-là.

« La venue de ce jour serait une seconde mort pour nos victimes et pour ceux qui ont été épargnés. Une mort sans paix pour nos disparus », a ajouté la femme dans une lettre qu'elle a lue devant le juge.

M. Hassane était père de trois petites filles, dont la plus jeune avait deux ans lors du drame. Des sanglots dans la voix, M^{me} Saïd a lancé que sa dernière « n'aura aucun souvenir de son papa ».

Le juge Huot entend ces jours-ci les témoignages des victimes dans le cadre des observations sur la peine d'Alexandre Bissonnette. Ce dernier ayant plaidé coupable, on sait déjà qu'il subira un minimum de 25 ans de prison. Or le cumul de ses crimes l'expose à une peine pou-

vant atteindre 150 ans sans possibilité de remise en liberté.

Mardi, M^{me} Saïd n'est pas la seule à avoir demandé au juge d'empêcher que M. Bissonnette puisse un jour sortir de prison. Saïd el-Amari, l'un des blessés qui ont survécu, a fait une demande similaire.

« Je suis effrayé à l'idée qu'une telle personne avec un tel esprit tordu se retrouve dans la même société que moi d'ici 25 ans ou se retrouve avec mes enfants. Alors, je vous demande de faire le nécessaire pour que ça n'arrive pas », a-t-il lancé.

M. el-Amari a reçu une balle à l'abdomen et

VOIR PAGE A 8 : ATTENTAT

Québec veut classer Saint Jérôme bien patrimonial

La décision du MBAC de vendre un Chagall pour acquérir le David continue de soulever des questions

CATHERINE LALONDE

La ministre de la Culture Marie Montpetit a entrepris les démarches afin de protéger par classement patrimonial le *Saint Jérôme* (1779) de Jacques-Louis David, que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Québec s'appête à vendre au Musée des beaux-arts du Canada (MBAC), le 11 juin. De son côté, le directeur général du MBAC, Marc Mayer, persiste dans son intention d'acquérir pour Ottawa, seul, au prix fort d'un Chagall, sans autres possibilités de partenariats — ni avec les musées québécois ni avec des mécènes —, cette huile sur toile du peintre officiel de Napoléon.

« [L'intervention de la ministre] est une bonne nouvelle, et si [elle] devient partie prenante, on peut imaginer que le débat va prendre de la hauteur », se réjouit la directrice et conservatrice en chef du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), Nathalie Bondil. Car la démarche de M^{me} Montpetit, mais seulement si elle est accélérée, pourrait permettre de deux manières différentes de conserver le tableau au Québec. Soit en octroyant 60 jours supplémentaires au Musée de la civilisation — détenteur d'un premier droit de refus sur toute offre d'achat pour le David — et au MBAM pour égarer la mise du MBAC. Soit en permettant à la ministre d'acheter elle-même le tableau, au même prix. « C'est évident, quand on suit le dossier, qu'il y a de véritables questions qui se posent sur les procédures, sur la collégialité. Je trouve très constructif qu'on en discute à un niveau ministériel », poursuit M^{me} Bondil.

VOIR PAGE A 8 : CLASSEMENT

AUJOURD'HUI



Culture › Un court métrage québécois à Cannes. *Le sujet*, de Patrick Bouchard, sera présenté à la Quinzaine des réalisateurs.
Page B 8



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... A 5
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 5

JONGLER ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ (2) Reconquérir sa propre culture

La transmission du savoir ancestral peut être un remède aux maux de l'âme

CAROLINE MONTPETIT
à Inukjuak, au Nunavik

Dans la toundra arctique, à quelque 150 mètres du village d'Inukjuak, deux petites buttes dans la neige signalent la présence d'un igloo. Avec son toit bien rond formé de blocs de neige étroitement imbriqués les uns dans les autres et son enfilade de pièces intérieures souterraines, c'est une véritable œuvre d'art. En cette semaine de relâche, des enfants s'y rejoignent pour jouer, avant de partir courir à la suite d'un grand lièvre arctique, qui passe tout près.

Cet igloo, c'est Charlie Nowkawalk et Lucassie Echaloock qui l'ont construit. Charlie Nowkawalk est l'un de ceux qui ont fondé Unaaq, l'association d'hommes d'Inukjuak qui se donne pour mission de transmettre le savoir inuit traditionnel aux jeunes.



Des hommes d'Inukjuak apprennent aux plus jeunes comment pêcher, chasser et construire un igloo pour se protéger du froid.

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8 : CULTURE

ACTUALITÉS

Ottawa n'acceptera plus jamais les informations obtenues sous la torture

Le gouvernement libéral veut donner force de loi à cette directive aux agences canadiennes de renseignement

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement de Justin Trudeau ne fait pas confiance à ses éventuels successeurs en matière de torture. Il codifiera dans une loi la directive donnée à ses agences de renseignement leur interdisant d'utiliser des informations obtenues sous la torture, a appris *Le Devoir*. L'idée est de compliquer la tâche à tout futur premier ministre qui voudrait revenir en arrière.

Les libéraux déposeront au cours des prochains jours un amendement à leur projet de loi C-59 sur le terrorisme pour y ajouter les dispositions sur la torture. « Ça formalisera les bonnes pratiques canadiennes », explique le député Michel Picard, qui pilote ce changement.

Le Canada s'oppose à la torture depuis longtemps, mais les gouvernements ne se donnent pas tous les mêmes règles lorsqu'il s'agit d'utiliser

L'idée est de compliquer la tâche à tout futur premier ministre qui voudrait revenir en arrière

(ou pas) des renseignements provenant de sources étrangères douteuses.

Les conservateurs de Stephen Harper avaient par exemple décrété en 2010 que si les informations portées à l'attention du Canada pouvaient « sauver la vie de Canadiens », il ne fallait pas les écarter. « Ignorer cette information seulement à cause de sa source représenterait un risque inacceptable à la sécurité publique », disait la consigne.

De plus, si le Canada estimait qu'il existait un « risque substantiel » que l'information réclamée ou partagée fasse subir à quelqu'un de mauvais traitements, il fallait l'autorisation du sous-ministre pour aller de l'avant.

À l'automne 2017, les libéraux ont resserré les normes. En cas de « risque substantiel » de torture, les renseignements ne peuvent plus du tout être utilisés.

Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, l'amendement libéral instaurera aussi une obligation de rapport annuel public sur la mise en application de la directive. On devrait y retrouver des statistiques sur le nombre de fois où la directive a été appliquée par chacune des six agences visées y étant soumises (Défense nationale, Service canadien du renseignement de sécurité, Gendarmerie royale du Canada, Agence des services frontaliers, Affaires mondiales et Centre de la sécurité des télécommunications).

Loi antiterroriste

L'amendement, qui sera rendu public au cours des prochains jours, recueille l'appui des libéraux, ce qui en garantit l'adoption. Il fait partie d'une des quelque 250 modifications proposées au projet de loi C-59.

Les néodémocrates veulent par exemple retirer au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) son pouvoir de perturbation. Ce pouvoir controversé avait été octroyé aux espions canadiens en 2015 par les conservateurs, et les libéraux, malgré leurs promesses d'adoucissement de la Loi antiterroriste, ne le leur retiennent pas avec C-59.

Ce pouvoir permet aux espions de s'infiltrer et de faire des gestes — même illégaux — pour faire dérailler un plan terroriste. Les policiers disposent déjà de ce pouvoir, mais comme leurs actions mènent au dépôt d'accusations, leurs gestes font l'objet d'un examen par les tribunaux. Ce n'est pas le cas des agents du SCRS, dont les gestes restent dans l'ombre parce qu'ils ne procèdent à aucune arrestation.

Le Devoir

Pas d'argent pour Abdelrazik

Abousfian Abdelrazik, ce Canadien qui a croupi six ans au Soudan parce que le Canada refusait de lui délivrer son passeport pour rentrer au pays, devra s'adresser aux tribunaux pour obtenir une compensation financière. Le gouvernement du Canada a annulé à la dernière minute les séances de médiation qu'il avait lui-même suggérées pour régler le litige à l'amiable. M. Abdelrazik réclame 27 millions de dollars. Le Canada a versé environ 10,5 millions à chacun des cinq hommes ayant été maltraités à l'étranger sur la foi de renseignements erronés — Maher Arar, Omar Khadr, Abdullah Almalki, Ahmad Abou e-Maati et Muayyed Nuredin. Or, dans ces cinq cas, explique l'avocat de M. Abdelrazik, Paul Champ, « le Canada avait passivement partagé de l'information, alors qu'ici, le SRCS a demandé au Soudan de l'arrêter et a envoyé des questions à lui poser ». L'ex-ministre Lawrence Cannon, qui a refusé de délivrer un passeport jusqu'à ce qu'un tribunal lui ordonne de le faire, est personnellement visé pour 3 millions.

Grève de 2 jours dans 61 CPE de Montréal et Laval

Les parents de quelque 6000 enfants devront se trouver un plan B mercredi et jeudi puisque les employés de 61 centres de la petite enfance (CPE) de Montréal et Laval seront en débrayage. Les tra-

vailleurs reprochent notamment à leurs employeurs, regroupés sous l'Association patronale nationale des CPE (APNCPPE), de refuser de reconnaître l'entente nationale conclue en novembre dernier entre la Fédération de la santé et des services sociaux, des associations patronales et le ministère de la Famille.

Le Devoir



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



Selon Pierre Moscovici, les causes de la montée du populisme ne sont pas à Bruxelles, elles tiennent essentiellement au nationalisme.

La montée du populisme inquiète Pierre Moscovici

Le commissaire européen ne veut faire son deuil ni de la social-démocratie ni d'une certaine Europe

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Pierre Moscovici est un homme droit dans ses bottes. Le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires a vécu la crise de l'euro et celle des migrants. Il a vu le Royaume-Uni choisir le Brexit, les Italiens plébisciter les partis eurosceptiques et les pays de l'ancienne Europe de l'Est se détacher lentement de Bruxelles.

Pire, l'ancien parti de celui qui a été ministre de l'Économie de François Hollande est aujourd'hui donné pour mort par la majorité des observateurs de la vie politique française. Mais rien n'y fait. Vous n'entendez pas Pierre Moscovici chuchoter le mot « autocratie », qui ne fait pas partie de son vocabulaire.

Ce vieil ami du Québec, autrefois proche de Michel Rocard et de Lionel Jospin, donnera mercredi une conférence à l'Université McGill pour le Centre Jean Monnet. Lorsque vient le temps de jeter un regard rétrospectif sur la dernière décennie, tout au plus admet-il que l'Europe et les socialistes auraient pu « mieux expliquer » certaines choses. Mais d'erreurs, il ne sera à peu près jamais question.

Selon lui, les causes de la montée du populisme ne sont pas à Bruxelles, elles tiennent essentiellement au nationalisme, dans lequel il ne voit rien de moins qu'« un démon qui travaille de l'intérieur les peuples, leurs cultures, leur conscience ».

Même chose pour le Brexit, dont la cause ne résiderait que dans « une classe politique et des médias qui ont sans arrêt biberonné l'opinion publique à l'euro-scepticisme ».

Tout au plus reconnaît-il que l'Union européenne a pu laisser se développer « le sentiment qu'elle n'était pas assez protectrice, pas assez à côté des peuples ». Sur la crise des migrants, il reconnaît aussi que « certains pays de la ligne de front, comme la Grèce et l'Italie, se sont sentis un peu seuls ». Juste un peu!

Le retour des années 1930

Il faut dire que Pierre Moscovici est convaincu que le combat qu'il mène à Bruxelles l'oppose à une forme de peste brune qui n'a guère changé

« Il y a dans le fond de l'air quelque chose de préoccupant, voire de nauséabond, qui ne doit pas laisser les démocrates et les progressistes indifférents »

Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires

depuis 80 ans. C'est ce que laisse entendre le titre de son dernier livre, *Dans ce clair-obscur surgissent les monstres* (Plon), qui reprend une formule que l'ancien secrétaire du Parti communiste italien Antonio Gramsci appliquait au fascisme de Mussolini.

« Certes, dit-il, il n'y a pas en Europe d'Hitler, le nazisme n'est pas à nos portes et le fascisme ne nous menace pas. » Mais c'est tout comme. « Il y a tout de même la montée du populisme et, si l'on sait comment ça commence, on ne sait pas comment ça finit. »

Pour lui, la manière dont le gouvernement polonais traite la justice et dont Victor Orban muselle les médias hongrois indique sans le moindre doute « qu'il y a dans le fond de l'air quelque chose de préoccupant, voire de nauséabond, qui ne doit pas laisser les démocrates et les progressistes indifférents ».

Pourtant, lorsqu'on l'interroge sur l'emprisonnement des représentants élus du peuple catalan par le gouvernement espagnol de Mariano Rajoy, Pierre Moscovici n'a rien à redire.

« Le problème, c'est qu'en Catalogne, il y a une revendication d'indépendance qui s'est exprimée dans un cadre qui n'est pas constitutionnel, dit-il. Ce qui se passe là-bas doit se débattre dans le cadre de l'ordre constitutionnel espagnol. »

Rien dans la répression violente du référendum catalan du 1^{er} octobre dernier et l'em-

prisonnement des représentants élus du peuple, dit-il, n'entre « en contravention avec les valeurs fondamentales de l'Union européenne ».

Ils « n'ont pas compris »

Son bilan du Parti socialiste n'est guère plus critique.

« Les résultats du quinquennat de François Hollande sont loin d'être infamants, dit-il. Il a modernisé l'économie et la performance actuelle lui est en partie redevable. Ce président a été actif dans le champ international. Il a été un chef de guerre audacieux et a su faire face au terrorisme avec courage. »

Alors, qu'est-ce qui a bien pu clocher? « Les Français n'ont pas compris où ce gouvernement voulait les entraîner, dit-il. Il aurait fallu expliquer qu'il y aurait un temps pour l'effort et un autre pour la répartition. Il y a eu aussi une gouvernance défaillante donnant l'impression d'une insuffisante autorité. »

Pierre Moscovici reconnaît que ses anciens électeurs de Montbéliard votent aujourd'hui pour le Front national. Comme la majeure partie de l'ancien électoral ouvrier socialiste. Il faudra donc, dit-il, « réapprendre à leur parler ».

Alors que circule aussi le nom de l'ancienne ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem, on prête à Pierre Moscovici l'intention de briguer la tête de liste des socialistes aux élections européennes de 2019.

« Je ne ferme pas les portes, dit-il. Mais se déclarer candidat à un an de ces élections ne serait pas raisonnable. Et puis, j'ai encore beaucoup de choses à faire. »

Le commissaire se passionne notamment pour la taxation de l'économie numérique, dont les entreprises ne paient, en moyenne, que 9% d'impôt alors que la moyenne des autres secteurs est de 21%.

« Je me sens plus proche de n'importe quel proeuropéen que de n'importe quel nationaliste, dit-il. Je suis infiniment plus proche d'Emmanuel Macron que de Jean-Luc Mélenchon. Mais ça ne résume pas ma position politique, car je suis un proeuropéen de gauche. »

De là à conclure que sa seule conviction profonde est l'Europe...

CITOYENNETÉ

Raïf Badawi: Trudeau sommé d'honorer sa promesse

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Bloc québécois et le NPD somment à leur tour Justin Trudeau d'accorder une citoyenneté honorifique au blogueur Raïf Badawi, emprisonné en Arabie saoudite depuis six ans, afin de faciliter sa libération.

L'épouse de Raïf Badawi, Ensaf Haidar, en avait fait la demande dans une lettre ouverte adressée au premier ministre à la mi-mars. Mais en vain. Le gouvernement libéral n'avait pas octroyé de citoyenneté honorifique à son mari, ni promis d'accélérer sa propre demande de citoyenneté canadienne de même que celles de leurs trois enfants.

« Malgré toutes les promesses de M. Trudeau et du gouvernement canadien, il ne s'est rien passé jusqu'à maintenant. J'aimerais bientôt retrouver Raïf », a laissé tomber M^{me} Haidar, en point de presse au parlement avec le chef du Bloc québécois, Martine Ouellet, et l'ancien chef néodémocrate Thomas Mulcair.

« Six ans, ce n'est pas facile pour nous. Six ans, ce n'est pas facile pour mes enfants. »

Martine Ouellet et Thomas Mulcair ont repris ses demandes à leur compte, mardi. M. Badawi figure sur une liste de pardon royal et, selon Martine Ouellet, il est coutume d'annoncer ces pardons en marge du ramadan, qui débutera à la mi-mai. Plutôt que de se contenter de « parader » sur la scène internationale, le premier ministre devrait agir dès maintenant, a argué la chef du Bloc. « S'il veut vraiment faire de la vraie action internationale qui fait une différence, eh bien, qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour faire libérer Raïf Badawi. »

Une citoyenneté honorifique canadienne légitimerait, selon l'opposition, une intervention du gouvernement canadien pour faire libérer M. Badawi.

Mais les libéraux ne sont pas du même avis. Le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Omar Alghabra, a martelé aux Communautés que le gouvernement « a soulevé cette affaire à de nombreuses reprises et nous continuerons de le faire ».

L'octroi d'une citoyenneté honorifique ne changerait cependant rien selon lui au refus du régime saoudien de voir Ottawa intervenir de façon officielle ou même informelle dans le dossier de M. Badawi, qui est citoyen de l'Arabie saoudite. « Compte tenu des circonstances et de notre évaluation de la situation, on n'est pas certains que ce soit la meilleure marche à suivre », a indiqué M. Alghabra.

Le Canada n'a accordé que six citoyennetés canadiennes honoraires depuis 1985 — les cinq dernières depuis 2001 à des personnalités comme Nelson Mandela ou Malala Yousafzai.

Les bloquistes ont demandé au ministre de l'Immigration de rencontrer l'épouse de Raïf Badawi, en marge de la période des questions mardi. Le ministre Ahmed Hussen a refusé, s'estimant en situation de conflit d'intérêts étant donné que M^{me} Haidar attend une réponse du fédéral sur sa propre demande de citoyenneté ainsi que celles de ses trois enfants.

Raïf Badawi a été condamné en juin 2012 à 10 ans de prison et 1000 coups de fouet pour avoir publié des écrits critiquant les dirigeants religieux de l'Arabie saoudite. Il a reçu 50 coups de fouet, mais les séances ont été suspendues.



Ensaf Haidar

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

Une plainte pour harcèlement embarrasse les libéraux

Le gouvernement savait depuis le 1^{er} décembre, mais Yves St-Denis s'est retiré du caucus seulement mardi

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

L'entourage du premier ministre a été avisé en décembre d'une plainte pour harcèlement visant le député d'Argenteuil Yves St-Denis, mais le caucus libéral a attendu la publication médiatique de révélations embarrassantes à son sujet, mardi, pour annoncer son départ.

Une employée du Parti libéral du Québec (PLQ) a déclaré au réseau Cogeco que le député St-Denis lui a envoyé des photos sexuellement explicites peu de temps après une conférence téléphonique tenue à l'aube de l'élection d'avril 2014.

L'élue d'Argenteuil a confirmé avoir envoyé une photo provenant d'un «film porno», mais a ajouté qu'à son avis, son interlocutrice était «consentante». Quelques heures plus tard, le caucus libéral a annoncé qu'Yves St-Denis siégerait désormais comme député indépendant. Le principal intéressé n'a pas répondu à la demande d'entrevue du *Devoir*.

Devant les médias, la whip libérale Nicole Ménard a reconnu avoir été informée d'une plainte pour harcèlement le 1^{er} décembre. «Je

l'ai guidée à utiliser la politique de harcèlement de l'Assemblée nationale», a-t-elle dit au sujet de la plaignante. Elle n'a pas cru bon de rencontrer le député ciblé par la plainte. «On me fait une plainte à mon bureau [qui est] confidentielle. [J'ai renvoyé] la personne à la politique et ça demeure toujours confidentiel, alors je n'avais pas à intervenir auprès de M. St-Denis», a-t-elle déclaré.

Même discours au bureau du premier ministre, où l'on estime que le processus prévu par la politique de gestion et de prévention des situations de harcèlement à l'Assemblée nationale devait suivre son cours avant que l'on intervienne. «Il y a toujours des choses en cours de vérification», a d'ailleurs fait valoir le chef libéral.

Silence chez les élues libérales

La ministre de la Condition féminine, Héléne David, a aussi dit juger que la whip de son parti avait «fait ce qu'il fallait faire, c'est-à-dire accompagner la plaignante et lui dire tout ce qu'elle pouvait faire pour aller porter plainte». Au cours des derniers mois, la ministre David a multiplié les sorties médiatiques afin d'encourager les victimes de violence sexuelle à dénon-

cer leurs agresseurs. Mardi, elle a omis de saluer «le courage» des femmes qui brisent le silence, comme elle l'a fait auparavant.

Aucune autre élue libérale n'a souhaité commenter l'affaire.

La politique de prévention du harcèlement à l'Assemblée nationale prévoit que le whip du parti auquel adhère un député ciblé par une plainte soit avisé des étapes de cheminement de cette dénonciation si le plaignant est membre du personnel du député. Or, si le plaignant fait partie du personnel administratif, le whip est informé uniquement si la plainte est jugée recevable par l'instance externe chargée de la traiter.

L'identité de la femme ayant porté plainte contre Yves St-Denis est inconnue. Sa dénonciation — doublée d'autres commentaires sur le comportement du député d'Argenteuil — a néanmoins poussé le PLQ à reporter l'investiture dans cette circonscription des Laurentides.

La gestion des libéraux dénoncée

En dépit de l'application, par la whip libérale, de la politique de harcèlement dont s'est dotée l'Assemblée nationale en 2015, les partis d'opposition ont dénoncé la gestion de cette affaire

par le bureau du premier ministre. «Je pense que le gouvernement libéral se traîne les pieds», a déclaré l'élue solidaire Manon Massé. «Chaque fois qu'il entend, qu'il reçoit soit des plaintes, des demandes, le Parti libéral semble oublier ça jusqu'à tant que ça sorte dans les médias.» Même réaction de la députée péquiste Carole Poirier. «On a attendu que ce soit dans les médias pour [que M. St-Denis] se retire», a-t-elle déclaré. Nathalie Roy, de la Coalition avenir Québec, s'est indignée du comportement de l'élue d'Argenteuil, qu'elle a qualifiée de «monocle macho». «Ça m'inquiète du jugement du premier ministre, de laisser un individu qui a si peu de jugement en place et d'en faire un cas seulement quand ça sort dans les journaux», a-t-elle ajouté.

Yves St-Denis est le troisième élu libéral à être ciblé par des allégations de nature sexuelle. Les députés Gerry Skalvounos et Pierre Paradis ont été expulsés du caucus libéral après qu'ils eurent été respectivement ciblés par des plaintes d'agression et d'inconduite sexuelles. Aucune accusation n'a été portée contre eux.

Le Devoir

MIGRANTS IRRÉGULIERS

La CAQ suggère une répartition selon le poids démographique

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La Coalition avenir Québec se dit prête à accueillir près du quart des demandeurs d'asile admis par Ottawa. «Ça peut être moins, mais pas plus que 23%», a fait valoir le chef caquiste, François Legault, à moins de six mois des élections générales.

L'élan de générosité de la CAQ a frappé d'étonnement le premier ministre, Philippe Couillard. À ses yeux, le programme de la CAQ sur le sujet a subi un «changement sismique» au cours de la dernière année. «Le collègue se rapproche à une vitesse presque supersonique de notre position. Je suis vraiment content de ça. On va être unis à l'Assemblée, ici, sur cette question. Il dit qu'il faut en accueillir. Enorme progrès, parce que l'an dernier, il ne fallait pas en accueillir un seul, il fallait les retourner, il fallait trouver une façon de s'en débarrasser», a-t-il déclaré en chambre.

Le ministre de l'Immigration, David Heurtel, interpellera mercredi son homologue fédéral, Ahmed Hussen, sur le plan d'intervention qu'il déploiera pour «prendre en charge» les personnes qui franchissent la frontière canado-américaine.

«Oui, le Québec a des obligations et s'en acquitte, notamment pour des raisons humanitaires. Cependant, et la gestion des frontières et la gestion des demandeurs d'asile sont de juridiction entièrement fédérale», a rappelé M. Couillard mardi.

«Il n'est pas question d'en prendre beaucoup plus [des demandeurs d'asile] sans un signal clair du gouvernement fédéral», a fait valoir M. Couillard, rappelant du même souffle que les centres d'hébergement temporaire sis au Québec seront «remplis bientôt [au maximum de leur capacité]».

Tous les partis politiques à l'Assemblée nationale s'entendent là-dessus. La CAQ reproche au gouvernement libéral de «s'[être] réveillé huit mois trop tard».

En 2017, le Québec a accueilli pas moins de 25 000 migrants irréguliers, soit la moitié de toutes les entrées de ce type au Canada. Le flux augmente. En effet, plus de 6000 migrants ont traversé la frontière depuis le début de l'année. C'est trois fois plus qu'à la même période en 2017.

La CAQ appelle le gouvernement fédéral à répartir équitablement les demandeurs d'asile d'une rive à l'autre du pays, en fonction du poids démographique de chacune des provinces.

À l'heure actuelle, le Québec reçoit — toutes proportions gardées — deux fois trop de demandeurs d'asile, s'insurge le parti politique de François Legault.

«Au lieu de prendre en charge la moitié des réfugiés qui arrivent au Canada, le Québec devrait en prendre environ 23% [puisque la population québécoise correspond à 23% de la population canadienne]», a soutenu M. Legault, après avoir reproché à M. Couillard de l'avoir «traité d'à peu près tous les noms possibles» au fils des derniers mois. Les autres pourront être «redirigés» dans le reste du Canada, soutient la CAQ. «Le Québec n'a pas les capacités d'accueillir toute la misère du monde», a souligné l'élue Nathalie Roy.

De son côté, le Parti québécois presse Ottawa de suspendre l'Entente sur les tiers pays sûrs. La pression sur le passage Roxham, en Montérégie, s'en trouverait à coup sûr relâchée, est d'avis la députée de Marie-Victorin, Catherine Fournier.

Le Devoir



Accompagné de son ministre des Transports, André Fortin, le premier ministre Philippe Couillard a levé le voile sur la Politique de mobilité durable de son gouvernement pour les prochaines années.

Mobilité durable, les ambitions de Philippe Couillard

Le premier ministre annonce un plan qui se veut «la Baie-James de notre époque», dit-il

ALEXANDRE SHIELDS

À quelques mois des élections provinciales, le premier ministre Philippe Couillard promet de faire de sa Politique de mobilité durable «la Baie-James de notre époque», avec des investissements prévus de 2,9 milliards de dollars d'ici cinq ans, dont une part importante est prévue pour le développement du transport en commun.

L'ancien premier ministre Jean Charest avait promis de faire du Plan Nord «la Baie-James» de notre époque et le chef actuel du Parti libéral du Québec a repris l'expression à son compte mardi en dévoilant la Politique de mobilité durable de son gouvernement.

Concrètement, une première phase d'investissements est prévue pour la période 2018-2023. Elle sera assortie de fonds totalisant 2,9 milliards de «nouveaux investissements» d'ici cinq ans, mais la majorité des objectifs fixés par le gouvernement sont inscrits à l'horizon 2030 (voir notre tableau). Québec ambitionne d'ailleurs de devenir un «leader nord-américain de la mobilité durable et intégrée d'ici 2030».

Pour y parvenir, la politique annoncée mardi doit permettre d'accroître, chaque année, l'offre de transport en commun de 5%. Et pour «rendre le transport collectif urbain plus attrayant et compétitif», une enveloppe globale de 1,59 milliard de dollars est prévue d'ici cinq ans.

Nationalisme économique

D'ici 12 ans, le gouvernement évalue aussi que 70% de la population du Québec devrait avoir accès à «quatre services de mobilité durable». Cela devrait contribuer à atteindre un autre objectif ambitieux, soit celui de réduire de 20% les déplacements en «auto solo», mais aussi le «temps de déplacement» moyen des citoyens et les dépenses allouées au transport.

Des objectifs

Réduction de 20% sur le temps moyen de déplacement entre le domicile et le travail

2016	2030
25,8 min	20,64 min

Réduction de 25% des accidents mortels et avec blessés graves

2016	2030
1827	1370

Réduction de 20% des dépenses des ménages allouées au transport

2016	2030
9652 \$	7721 \$

Réduction de 40% de la consommation de pétrole dans le secteur des transports (en milliards de litres)

2013	2030
13,9	8,34

Réduction de 37,5% des GES dans le secteur des transports (en mégatonnes)

1990	2014	2030
28,06	33,28	17,54

L'enjeu climatique est sans surprise inscrit dans la politique libérale, puisque le gouvernement souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports de 37,5% d'ici 2030 par rapport à 1990. Cela signifie réduire les émissions de près de 50% par rapport à la situation actuelle, rappelle Équi-

terre. Le secteur des transports pèse très lourd dans le bilan des gaz à effet de serre de la province puisqu'il représente 42% des émissions.

Persuadé de voir les Québécois acquiescer davantage de voitures électriques ou hybrides rechargeables au cours des prochaines années, Philippe Couillard a dit y voir un geste de «nationalisme économique» puisque l'énergie hydroélectrique est produite au Québec.

Le premier ministre a toutefois rejeté de nouveau l'idée de taxer l'achat de véhicules polluants, dans un contexte où les ventes de camions et de véhicules utilitaires sport continuent de gagner en popularité au Québec. «Plus les mesures sont contraignantes, moins elles rallient la population», a répondu M. Couillard au *Devoir*.

À l'heure actuelle, le Québec compte un peu plus de 20 000 voitures électriques, alors que l'objectif du gouvernement est d'atteindre une cible de 100 000 d'ici deux ans. Un objectif hors d'atteinte, selon ce qui se dégage des prévisions du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

La politique présentée mardi a été saluée par des organismes patronaux, mais aussi par des groupes environnementaux comme la Fondation David Suzuki et Équiterre. Selon le directeur principal de l'organisme écologiste, Steven Guilbeault, «la mise en place d'une cible ambitieuse de réduction de ces émissions était indispensable pour que le Québec fournisse sa part dans la lutte contre les changements climatiques».

Du côté de l'Union des municipalités du Québec, on a toutefois plaidé pour une «réforme» du financement du transport en commun. Il faut dire qu'à l'heure actuelle, les municipalités assument une part importante des coûts d'exploitation en transport collectif.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Primeau Proulx et Associés inc.
Spécialistes en insolvabilité

Avis de la première assemblée
(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de : **Entrepreneur Général Domaco Inc.**, corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 5574, boul. Léger, Montréal (QC) H1G 1K3.

Faillite

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **Entrepreneur Général Domaco Inc.** est survenue le 10 avril 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1^{er} mai 2018 à 16h00 au bureau du syndic.

Ce 11^{er} jour d'avril 2018

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉS INC., Syndics autorisés en insolvabilité Sylvain Proulx, CPA, CA, SAI Syndic administrateur

103-3410, Chemin de Chambly
Longueuil (Qc) J4L 1N8
Tél. : (450) 670-1040
Télex : (450) 670-1542

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 18-16956

Descriptif : A53-Location des camions pour l'arrondissement du Sud-Ouest

Date d'ouverture : 8 mai 2018

Dépôt de garantie : 5% du montant total de la soumission incluant les taxes (cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Simona Radulescu, agent d'approvisionnement : 514 872-5282

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 avril 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 18 avril 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Avis de clôture d'inventaire.
Prenez avis que Françoise MÉNARD, domiciliée au 3101-5500, rue Sherbrooke Est, Montréal (Qc) H1M 5L5, est décédée le 6 février 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi devant témoins et peut être consulté par les intéressés, sur rendez-vous, à l'étude de Me Annie Lépine, notaire, 172 rue Notre-Dame, bur. 203, Repentigny (Qc) J6A 2P8.

Donné ce 11 avril 2018.
Louise MÉNARD, liquidatrice

Faites marcher votre cerveau, il a besoin d'exercice!

Adoptez un mode de vie sain

Améliorez la santé de votre cerveau durant toute votre vie et aidez à réduire votre risque d'être atteint de la maladie d'Alzheimer en mangeant sainement, en restant actif et en surveillant vos chiffres (tension artérielle, glycémie, cholestérol et poids).

Faites le lien pour améliorer la santé de votre cerveau.

Visitez www.alzheimer.ca ou communiquez avec votre société Alzheimer régionale.

Société Alzheimer

OTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135, 136 et 137 C.p.c.)

PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné IRINA TROUBETSKAIA que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de MONTRÉAL, une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de MONTRÉAL, situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL, dans le dossier 500-22-245241-180. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente.

A défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal,
le 16 avril 2018
Sonia Lavoie,
huissier de justice

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**

Services professionnels - Service de surveillance, listage et revue de presse

Numéro de l'appel d'offres : 1001667

Les documents et conditions de l'appel d'offres seront disponibles incessamment via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca.

Dépôt des soumissions : Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE MERCREDI 16 MAI 2018 À 10H00.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Erin Geldard
Directrice exécutive
Approvisionnement et Gestion immobilière

AVIS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC. ET DE LA SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Nous vous informons par la présente que l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires de la Financière Sun Life inc. et que l'assemblée annuelle des titulaires de contrat ayant droit de vote et de l'unique actionnaire de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie se tiendra le mercredi 9 mai 2018 à 9 h, au siège social de la Financière Sun Life, 1 York Street, 35^e étage, à Toronto, en Ontario.

Les titulaires de contrat de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie qui souhaitent recevoir un avis de l'assemblée accompagnée de renseignements sur les questions qui seront présentées à l'assemblée peuvent écrire au secrétaire de la Compagnie à l'adresse suivante : 1 York Street, 35^e étage, Toronto (Ontario).

Toronto, le 18 avril 2018.

Troy Krushel
Vice-président, vice-directeur juridique et secrétaire de la Compagnie

Financière Sun Life

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les conditions d'autorisation de l'usage « résidence de tourisme »
(dossier 1184869006)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Partrie et du Sud-Ouest, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance tenue le 10 avril 2018, adopté le Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de revoir les conditions et les critères d'autorisation de l'usage conditionnel « résidence de tourisme ».
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} mai 2018, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Ce projet de règlement vise à modifier les conditions d'autorisation de l'usage conditionnel « résidence de tourisme ». Le secteur où seront autorisés les « résidences de tourisme » sera désormais limité à la catégorie d'usages M.9 à l'ouest de la rue Amherst. Ce territoire limité correspond essentiellement aux propriétés situées le long de la rue Saint-Catherine, entre approximativement les rues Guy à l'ouest et la rue Amherst à l'est. De plus, il n'y aurait plus de proportion (% par bâtiment) maximale de résidences de tourisme à respecter au sein d'un même bâtiment puisqu'un contingentement d'une distance de 150 m entre deux résidences de tourisme serait désormais applicable sur l'ensemble du secteur visé.
4. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.
6. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 18 avril 2018
Le secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PROMULGATION
PROJET PARTICULIER PP-103

AVIS est par les présentes donné que la résolution approuvant le projet particulier PP-103 ci-après décrit a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 12 mars 2018, est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal et est entrée en vigueur le 11 avril 2018 conformément à la loi.

RÉSOLUTION CA18 170069: approuvant le projet particulier PP-103 visant à permettre l'usage « carburant » pour la propriété issue de l'unification des propriétés situées aux 5405 et 5431, chemin de la Côte-des-Neiges en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 18 avril 2018.
La secrétaire d'arrondissement,
Genevieve Reeves

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant **15 h** pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :
Réservations avant **11 h** le vendredi

Publications du **mardi** :
Réservations avant **15 h** le vendredi

Avis public

Ahuntsic-Cartierville
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA18 09 0090 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA18 09 0090 visant à autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 9675, avenue Papineau - Lot 2698587 du cadastre du Québec - Zone 1483 (dossier 1180449003).

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 9 avril 2018 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA18 09 0090, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 30 avril 2018 à compter de 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2698587 du cadastre du Québec et portant le numéro 9675, avenue Papineau, l'autorisation de transformer et d'agrandir le bâtiment existant vers l'arrière, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 22 (construction hors toit), 132.2 (usages prescrits), 571 (stationnement en cour avant), 579 et 579.1 (voie d'accès au stationnement intérieur) et 592 (dégagement minimal du stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA18 09 0090 vise la zone 1483, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

QU' au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 18 avril 2018.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Québec

AVIS D'APPEL D'OFFRES DE LOCATION
LOCATION D'IMMEUBLE POUR DES BESOINS EN CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE – CHSLD 42 LITS, SECTEUR LABELLE (CISSSLAU-CT-AO-20180321)

Le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, ayant son siège social au 1000, boul. Labelle à Saint-Jérôme (Québec), et ci-après désigné le REQUÉRANT, désire louer un espace d'une superficie minimale de 5564 mètres carrés, pour y exploiter 44 lits de CHSLD à Labelle.

Pour toute proposition impliquant un immeuble existant dans lequel sont exploitées des places en CHSLD, celles-ci doivent être vacantes depuis au moins six (6) mois afin d'être conformes.

L'espace locatif recherché doit être situé dans le périmètre délimité comme suit:

- Au nord par la prolongation imaginaire du chemin Nantel jusqu'à l'intersection du prolongement imaginaire du chemin du Moulin
- Au sud par la prolongation imaginaire du chemin Baptiste jusqu'au croisement de la route 117.
- A l'ouest par la route 117.
- A l'est par la prolongation imaginaire du chemin du moulin.
- Facilement accessible par une route principale.
- Facilement accessible par un service de transport en commun.

L'accessibilité à 50 espaces de stationnement adjacents aux lieux proposés est requise. Cela comprend 5 espaces réservés à l'usage des personnes handicapées, 35 cases pour les employés et 20 cases pour les visiteurs. Toutes les cases indiquées précédemment devront être identifiées et réservées à l'usage exclusif du CISSS des Laurentides.

Le proposant devra considérer que le CISSS des Laurentides peut, à ses frais, installer un système d'horodateur permettant de gérer et tarifier ces espaces de stationnement. En aucun cas, le propriétaire des lieux ne bénéficiera des revenus de stationnement générés par les places de stationnement attribuées au CISSS des Laurentides.

Toutes les propositions présentées doivent être conformes à la réglementation municipale (zonage et construction) et provinciale (construction) applicables selon les règlements et les codes en vigueur au moment de l'ouverture de la soumission. Le bail est de quinze (15) ans avec renouvellement annuelle automatique, tel que spécifié au bail type du Ministère de la santé et des services sociaux.

Les personnes intéressées peuvent se procurer la documentation, sur le site électronique d'appel d'offres SEAO : www.seao.ca.

La proposition doit être valide pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de proposition correspondant à dix pourcent (10%) du loyer total pour la première année du bail. Le cautionnement doit être valide jusqu'à la signature du bail.

Les soumissions seront reçues, en trois (3) copies conformes (une (1) originale et deux (2) copies) dans une enveloppe cachetée prévue à cet effet, et ouvertes publiquement à la date et à l'endroit suivants :

Date : **20 juin 2018** Heure locale en vigueur : **11h00**

Endroit : **Bureau administratif**

Adresse : **1000, rue Labelle, porte 3**

Ville : **Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6**

Téléphone : **450-432-2777 x26043**

Demande d'information :

Les soumissionnaires qui désirent recevoir de l'information ou des précisions au regard de l'appel d'offres doivent **obligatoirement** le faire **par écrit** en communiquant, avec la personne suivante et en prenant soin de mentionner le numéro et le titre du projet : **LOCATION D'IMMEUBLE POUR DES BESOINS EN CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE – CHSLD 42 LITS, SECTEUR LABELLE (CISSSLAU-CT-AO-20180321)**

Christian Thibault
Agent d'approvisionnement
CISSS des Laurentides
(450) 432-2777 x26043
Christian.thibault.sommets@ssss.gouv.qc.ca

Rencontre d'information :

Pendant la période d'appel d'offres, le REQUÉRANT organisera une rencontre d'information au **bureau administratif, 1000 rue Labelle, Saint-Jérôme à la porte 3, le mercredi 2 mai à 10h00.** Lors de cette rencontre, les représentants du REQUÉRANT répondront aux questions des soumissionnaires. Aucun procès-verbal de cette rencontre d'information obligatoire, ne sera fait, ni remis à aucun moment.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune autre des propositions présentées.

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16807

Acquisition d'équipements et de contrats de support NetApp

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 avril 2018 est reportée au 19 avril 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 18 avril 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal-Nord
Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC No : 1021

Remplacement de la plomberie extérieure de la piscine du parc Ottawa à l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'ouverture des soumissions prévue pour le 19 avril 2018 est reportée au 26 avril 2018 à onze heures (11h), à la Mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

À Montréal, arrondissement de Montréal-Nord
Ce 18 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie-Marthe Papineau, avocate
Arrondissement de Montréal-Nord

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16634

SP- en architecture et ingénierie pour la conversion du chauffage et la mise aux normes de l'aréna Maurice Richard

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 avril 2018 est reportée au 19 avril 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 18 avril 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**

Biens et services – Acquisition de trois véhicules Mazda CX5

Numéro de l'appel d'offres : 1001723

Les documents et conditions de l'appel d'offres seront disponibles incessamment via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca.

Dépôt des soumissions : Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{ème} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE MARDI 8 MAI 2018 À 11H00.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Erin Geldard
Directrice exécutive Approvisionnement et Gestion immobilière

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 avril 2018.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)
Ordonnance OCA18 17013 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour la tenue de l'événement « Le Mondial des monstres de Montréal » du 21 au 24 juin 2018 sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Harvard.

Ordonnance OCA18 17015 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8°)
Ordonnance OCA18 17012 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation pour la tenue de l'événement « Le Mondial des monstres de Montréal » du 21 au 24 juin 2018 sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Harvard.

Ordonnance OCA18 17016 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Ordonnance OCA18 17014 permettant l'implantation de panneaux d'arrêt en direction ouest sur le boulevard Édouard-Montpetit, à l'intersection de l'avenue Mountain Sights.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)
Ordonnance OCA18 17011 permettant aux commerçants opérant des camions de cuisine de rue, faisant partie de l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRC), de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées pour la tenue de l'événement « Le Mondial des monstres de Montréal » du 21 au 24 juin 2018 sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Harvard.

Ordonnance OCA18 17017 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées pour la tenue de l'événement « Le Mondial des monstres de Montréal » du 21 au 24 juin 2018 sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Harvard.

Ordonnance OCA18 17017 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn/, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 18 avril 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Genevieve Reeves, avocate

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour un service de soutien

La suite des avis se trouve en page B 6

ACTUALITÉS

ARCHÉOLOGIE

Le rôle méconnu de la femme préhistorique

PAULINE GRAVEL

Notre version de la préhistoire est principalement masculine. Les hommes ont développé les techniques de taille de la pierre et de la chasse. Les hommes se sont adonnés à des activités artistiques. Les femmes quant à elles sont invisibles, si ce n'est bien sûr qu'elles ont participé activement à la reproduction de l'espèce!

Mais depuis 2003, la philosophe et historienne des sciences Claudine Cohen s'applique à réhabiliter le rôle stratégique des femmes avant l'invention de l'écriture.

Les plus récentes découvertes de son enquête sont rassemblées dans un ouvrage intitulé *Femmes de la préhistoire*, publié aux éditions Belin. M^{me} Cohen, qui est directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris, est de passage à Montréal pour donner une conférence à ce sujet au Cœur des sciences de l'UQAM, jeudi 19 avril, à 18h00.

En entrevue, M^{me} Cohen rappelle que les outils taillés dans la pierre, dans des bois d'animaux, dans de l'ivoire, voire les productions artistiques, qui constituent l'essentiel de ce qui nous reste de la préhistoire, ont tout naturellement été attribués à des hommes.

«On parlait essentiellement de l'action masculine, de l'homme qui taille les outils, qui chasse, qui crée, qui invente des armes. Dans les années 1950 à 1960, les préhistoriens ont construit et formalisé ce modèle de l'homme chasseur qui revenait à dire que toutes les avancées de l'humanité découlaient de la chasse [et donc de l'homme] parce que la chasse oblige à créer des outils, à développer l'intelligence manuelle et intellectuelle, à traquer le gibier et donc à faire preuve de ruse,



LIONEL BONAVENTURE AGENCE FRANCE-PRESSE

L'art n'était pas l'apanage des hommes. Des études menées sur les empreintes de mains qui ont été retrouvées sur les parois de grottes suggèrent que plusieurs d'entre elles seraient celles de femmes.

voire à s'organiser socialement pour chasser et pour partager le butin. Et quand l'homme revenait au foyer, il rapportait la viande à la femme et la traquait contre ses faveurs sexuelles.»

Approche féminine

Heureusement, l'émergence des mouvements féministes aux États-Unis dans les années 1960 a permis à des femmes, comme Adrienne Zihlman et Sally Slocum, d'accéder aux professions d'anthropologue et de préhistorienne, lesquelles se sont élevées contre ce modèle stéréotypé et réducteur et se sont intéressées aux activités que pouvaient pratiquer les femmes préhistoriques.

Selon M^{me} Cohen, il est évident que les femmes pouvaient aussi se livrer à des activités de chasse.

«Même si elles ne tuaient pas le gibier, elles pouvaient jouer le rôle de rabatteuse pour faire sortir le gibier et le traquer, elles pouvaient ramasser les animaux morts», avance-t-elle, «car ce genre d'activités est pratiqué par les femmes des sociétés actuelles de chasseurs-cueilleurs qui ont un mode de subsistance comparable à celui des hommes préhistoriques».

Dans ces mêmes sociétés, les femmes consacrent une grande part de leur temps à la cueillette, ajoute-t-elle. Elles entretiennent une relation très étroite avec la flore, en témoigne leur grande connaissance des plantes com-

mestibles, de celles dotées de vertus médicinales et de celles pouvant servir au tissage ainsi qu'à la fabrication de cordes et de paniers, objets essentiels pour une multitude de tâches.

«Les femmes contribuent pour une très grande part à la subsistance du groupe par tous les petits animaux, œufs, coquillages et plantes qu'elles ramassent. La grande chasse existe aussi, et les femmes n'en sont pas forcément exclues, mais elle ne correspond qu'à 30% de la subsistance. Ce qui ne signifie pas pour autant que les femmes sont valorisées, mais elles jouent un rôle très important dans ces sociétés préhistoriques», précise-t-elle.

M^{me} Cohen va jusqu'à dire que «si ce sont en effet les

femmes qui cueillent les plantes, on peut imaginer que ce sont elles qui sont à l'origine de l'invention de l'agriculture».

Contribution des femmes

La science de la préhistoire expérimentale, qui consiste notamment à expérimenter la taille de la pierre dans le but de fabriquer des outils, a permis de confirmer que les femmes pouvaient certainement le faire aussi bien que les hommes puisque «cette activité nécessitait davantage d'habileté manuelle et d'intelligence que de la force pure».

«Parmi les outils qu'on a pu trouver, il y en a beaucoup qui ont été faits pour leur propre usage, soit pour couper des végétaux, pour fabriquer des objets et même pour sculpter des amulettes», croit M^{me} Cohen.

L'art aussi n'était pas l'apanage des hommes. Des statuettes paléolithiques représentant des femmes enceintes ont vraisemblablement été façonnées par des femmes pour servir d'amulettes destinées à protéger leur grossesse, imagine M^{me} Cohen.

Et des études menées sur les empreintes — positives et négatives — de mains qui ont été retrouvées sur les parois de grottes [notamment à la grotte du Pech Merle] suggèrent que plusieurs d'entre elles seraient celles de femmes en raison des tailles relatives de l'index et de l'annulaire qui sont typiques d'une femme et non d'un homme.

Par ces empreintes, «les femmes ont peut-être apposé une sorte de signature sur certains panneaux qu'elles avaient peints. Ces découvertes ouvrent encore une fois la possibilité de penser autrement, et de pas toujours voir l'artiste comme un homme!» lance cette chercheuse.

Le Devoir

Complot pour meurtre: Boucher plaide coupable

Déjà emprisonné à vie pour le meurtre de deux gardiens de prison, l'ex-chef des Hells Angels au Québec, Maurice «Mom» Boucher, détenu depuis 2002, a reconnu avoir comploté depuis sa cellule entre juillet et novembre 2015 pour faire assassiner une autre figure bien connue du monde interlope, le caïd de la mafia Raynald Desjardins. Il reviendra devant le tribunal le 11 mai, au centre judiciaire Gouin, pour les observations sur la peine. La Couronne et la défense ont indiqué qu'elles se sont déjà entendues pour une suggestion commune, sans que celle-ci ait été précisée publiquement.

La Presse canadienne

Manif étudiante: l'agent de la SQ est suspendu 35 jours

Denis Burelle, ce policier de la Sûreté du Québec (SQ) qui avait été blâmé en déontologie pour avoir blessé trois manifestants à Victoriaville en mai 2012, est suspendu sans salaire pour 35 jours. Les événements remontent au 4 mai 2012, lors d'une manifestation étudiante tenue devant l'hôtel Le Victoria à Victoriaville, où le Parti libéral du Québec était réuni en conseil général. Denis Burelle avait alors tiré dix fois en direction des manifestants et avait blessé trois personnes, dont deux gravement au visage.

La Presse canadienne

Un mort dans un accident d'avion à Philadelphie

Philadelphie — Un enquêteur fédéral a confirmé qu'une personne était morte dans l'incident ayant provoqué l'atterrissage d'urgence d'un avion, à Philadelphie, mardi. Un appareil de Southwest Airlines a dû se poser à l'aéroport de Philadelphie lorsqu'une partie du moteur et un hublot ont été endommagés. Ni le transporteur ni l'Administration fédérale de l'aviation n'ont expliqué comment l'incident s'était produit. Southwest a précisé que 143 passagers et 5 membres d'équipage se trouvaient à bord du Boeing 737.

Associated Press

« Onze milliards, ce n'est pas un chiffre validé »

Philippe Couillard et Carlos Leitão tentent de se faire rassurants sur la tarification du REM

PATRICE BERGERON à Québec

Le premier ministre Philippe Couillard et son ministre Carlos Leitão ont tenté de se montrer rassurants mardi sur les coûts du Réseau express métropolitain (REM), le futur train de banlieue de la Caisse de dépôt dans la région de Montréal.

Une dépêche de La Presse canadienne révélait lundi que les contribuables et usagers pourraient payer pas moins de 11,4 milliards sur 20 ans à la Caisse de dépôt pour le service du REM, avec l'indexation de la tarification et la hausse prévue de l'achalandage.

L'opposition péquiste a dénoncé le REM comme étant «le seul service de transport en commun au Québec qui sera privatisé».

La tarification comporte de nombreuses variables inconnues, ce que déplorent les villes de la banlieue métropolitaine, mais ni M. Couillard ni M. Leitão n'ont évoqué de chiffres pour dissiper les craintes.

L'usager devrait en principe prendre à sa charge le tiers du prix du service, tandis que les villes doivent assumer 15% et le gouvernement 85% du solde restant, mais Québec n'est pas engagé au-delà de 2023-2024, soit l'année de l'entrée en service complète du REM.

«Ça veut dire que ce pourcentage-là, qui sera versé par les villes, peut monter de façon effroyable», a tonné le porte-parole péquiste, Alain Therrien.

Redevances

C'est l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui devra verser une redevance de 0,72\$ par passager/km à la Caisse de dépôt pour chaque usager du REM

et qui devra ensuite répartir la facture entre les municipalités de la région métropolitaine en fonction de leur quote-part.

En fonction d'un tableau fourni par une source confidentielle à La Presse canadienne qui comporte l'achalandage prévu par la Caisse et une estimation d'indexation de 2% par an, les redevances de l'ARTM à la Caisse passent le cap des 500 millions par an en 2028 pour atteindre 726,5 millions par an en 2042, pour un total de 11,4 milliards.

Cependant, le ministre des Finances, Carlos Leitão, a appelé l'opposition à la patience sur le contenu des ententes confidentielles du REM, qui devrait être divulgué d'ici à la fin d'avril.

«Je demanderais à nos collègues de l'opposition surtout de ne pas reproduire des chiffres qui ne sont pas validés, a-t-il plaidé à la période de questions. Les 11 milliards, ce n'est tout simplement pas un chiffre validé. Ce n'est pas du tout ça.»

L'indexation de la tarification du REM est soumise à une formule complexe, qui comprend l'indice d'inflation, mais aussi la variation du panier obligatoire et d'autres variables. C'est donc dire que les conditions de financement du projet, les coûts d'emprunt de la Caisse sur le marché pour payer le REM, vont se refléter dans l'indexation de la tarification du REM.

En point de presse à Montréal en marge d'une annonce sur la politique de mobilité durable, M. Couillard a affirmé que le REM augmentera de très peu les coûts des services de transport en commun pour les municipalités, sans donner plus de détails.

Il a par ailleurs répété l'argument de la Caisse de dépôt, c'est-à-dire que les coûts pour

exploiter tous les autres réseaux de transport de 2021 à 2042 s'élevaient déjà à plus de 81 milliards, alors que le REM est l'équivalent de l'ajout d'un deuxième métro à Montréal.

Projet de loi

L'opposition a par ailleurs accusé le premier ministre de tenter de «réparer ses erreurs» concernant le REM, parce que la Caisse de dépôt a attribué le contrat du matériel roulant à Alstom, le grand rival de Bombardier, qui fera assembler les trains en Inde, plutôt qu'au Québec.

Comme l'avenir de l'usine Bombardier de La Pocatière

est en jeu, le gouvernement déposera en effet prochainement un projet de loi qui permettra de devancer les commandes du métro de Montréal, afin d'assurer du travail aux 600 employés, sans s'exposer à des poursuites des concurrents du géant ferroviaire.

«Le projet de loi va interdire la concurrence», va «exposer le Québec à des poursuites internationales», a déploré en Chambre le chef de l'opposition péquiste, Jean-François Lisée, qui a toutefois indiqué que sa formation l'appuiera, même si «c'est la pire chose à faire».

Selon lui, il aurait fallu obliger la Caisse dans les projets de loi

qui ont été adoptés sur le REM à exiger 25% de contenu local dans ses commandes de trains.

La Presse canadienne

Sudoku

par Fabien Savary

	3	2		5				4
	9							
7	4	8	9			5	6	
			1			3		8
	1	6	3					
		4			7		1	
4					9			3
1				2				
9				3		2	1	

Niveau de difficulté : DIFFICILE 3883

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	8	1	2	9	3	5	6	4
6	9	4	1	7	5	3	8	2
2	3	5	4	8	6	1	9	7
4	1	2	6	3	8	7	5	9
3	6	9	5	4	7	2	1	8
5	7	8	9	2	1	4	3	6
8	4	6	3	5	2	9	7	1
9	5	7	8	1	4	6	2	3
1	2	3	7	6	9	8	4	5

3882

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary. En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3746

HORIZONTALEMENT

- Qui ont entre quatre-vingts et quatre-vingt-neuf ans.
- Ce qui permet d'éviter un bouleversement - Qui s'est passé réellement.
- Titre royal - Au bridge, joueur qui commence les enchères.
- On la jette à l'eau - Agressée.
- Rend hommage.
- Usages - Qui se réduit à rien - Eau-de-vie.
- Enlèvement - Expulser d'un lieu.
- D'avoir - Ce qui donne la force - On peut lui dire tu.
- Poudre douce - Publiés.
- Ancienne pièce - Mettent en réserve.
- Tenu de judoka - Serrée par l'émotion.
- Mauvaise humeur - Engager de façon malheureuse.

VERTICALEMENT

- Charpente - Sport d'hiver.

- Angle - Collier très long.
- Habitant peut-être à Ankara - Chant liturgique.
- Qui produit un effet.
- Gallium - Nommé à une fonction - Devant le public.
- Dopant pour sportif - Laitue de mer - Désigne une personne.
- Récente - Labiées à fleurs jaunes.
- Trois fois deux - Elle est malhonnête.
- Poivrot - Au milieu des eaux.
- Existant - Tribun.
- Obstacle qui met en péril - Guidée.
- Certaine - Être en vie.

1	C	O	M	B	I	N	A	I	S	O	N
2	H	U	E	R	O	R	D	U	R	E	S
3	A	F	F	A	M	E	E	M	B	U	E
4	S	A	V	O	U	E	M	E	T	S	
5	U	N	I	E	D	O	D	U	R		
6	B	A	T	A	S	S	O	M	M	E	S
7	L	I	S	E	S	I	N	U	S	A	
8	E	S	T	A	N	C	E	S			
9	S	E	T	A	N	C	E	A	T	R	E
10	M	A	C	H	I	N	O	U	A	T	S
11	I	N	H	E	R	E	N	T			
12	S	T	O	R	I	E	S	E	I	G	L

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO 3745

ÉDITORIAL

RÉFUGIÉS

Une ouverture d'apparat

Ottawa doit donner suite rapidement à l'appel du Québec dans le dossier des demandeurs d'asile. Il en va non seulement de la capacité d'accueil du Québec, mais surtout du sort qui attend ces migrants et même des conséquences sur la vie politique québécoise à quelques mois des élections.



JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Au rythme où vont les choses, le Canada de Justin Trudeau poussera des centaines, sinon des milliers de migrants à vivre dans la clandestinité faute d'avoir obtenu le précieux statut de réfugié.

Depuis un an, près de 30 000 personnes sont passées par le fameux chemin Roxham, en Montérégie. La plupart des arrivants des dernières semaines semblent venus du Nigeria en passant par les États-Unis, sans qu'on sache qui leur a fait connaître l'existence de ce portail magique où des policiers vous aident à porter vos bagages au lieu de vous matraquer.

Pourtant, il y a loin de la coupe aux lèvres. Selon la loi canadienne, il ne devrait pas s'écouler plus de 60 jours entre le moment où un requérant est intercepté et celui où il est entendu par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Or, l'arriéré dépasse 30 000 cas à l'heure actuelle. Cela signifie que les demandeurs de 2017 pourraient ne pas être entendus avant deux ans, sans compter les délais d'appel en cas de refus.

Dans son dernier budget, Ottawa a ajouté 173 millions pour la sécurité aux frontières et le traitement des demandes. Ce qui a suffi pour faire dire au ministre de l'Immigration Ahmed Hussen qu'«on en fait déjà beaucoup». Beaucoup, peut-être, mais certainement pas assez.

De son côté, Québec demande à Ottawa de lui rembourser 148 millions puisqu'il s'agit d'un dossier de compétence fédérale exclusive. Et compte tenu du fait que la moitié de tous les demandeurs d'asile arrivent par le Québec, le gouvernement Couillard souhaite qu'Ottawa répartisse les cas de façon plus équitable entre les provinces.

Ottawa tient à respecter ses engagements internationaux, et c'est bien qu'il en soit ainsi. Mais l'entrée irrégulière de centaines de migrants par le chemin Roxham ne pourra pas se poursuivre indéfiniment si les citoyens ont l'impression que le gouvernement Trudeau a perdu le contrôle.

Des quelques dizaines de milliers de demandeurs d'asile, la moitié au moins verront le statut leur être refusé après une attente de deux à trois ans. Années pendant lesquelles ils auront reconstruit leur vie. Tous n'accepteront pas cette décision et certains choisiront la clandestinité. Phénomène pour le moins prévisible qui provoquera des pleurs et des grincements de dents chez les victimes, certes, mais aussi parmi les citoyens canadiens.

Il n'y a pas qu'au Québec que les gens sont sensibles aux questions d'immigration. La plupart des pays asiatiques y sont réfractaires, pour ne pas dire fermés. En Europe, le phénomène des migrants a enflammé les dernières campagnes électorales au point de favoriser partout la montée de l'extrême droite. Quant aux États-Unis...

Le Canada ne fait pas exception, et on aurait tort de minimiser le sentiment d'insécurité qui affecte l'électeur moyen. Ce qui explique les sorties récentes des ministres du gouvernement Couillard, menacés sur leur droite par la CAQ à quelques mois des élections.

Contrairement au rêve exprimé par des organisations militantes, le Canada n'est pas un pays sans frontières. Il serait cependant malheureux que des milliers de demandeurs du statut de réfugié en soient réduits un jour au statut de sans-papiers à cause de l'inefficacité d'un gouvernement fédéral d'apparat.

DONALD TRUMP

Comey en militant



GUY TAILLEFER

Higher Loyalty: Truth, Lies and Leadership, récit autobiographique de James Comey, a paru mardi, mais on en connaît déjà la substantifique moelle depuis la semaine dernière grâce à des copies glissées à l'avance aux médias. Tout le mal que pense l'ex-directeur du FBI de Donald Trump — président «moralement inapte» à exercer ses fonctions et menteur «au comportement mafieux» — a ensuite été étalé dans une entrevue dévastatrice qu'il a accordée, dimanche soir, à George Stephanopoulos de la chaîne ABC. Sans perdre une minute, le Parti républicain a contre-attaqué en mettant en ligne un site Internet nommé, comme il fallait s'y attendre, *Lyncomey.com...*

Comey contre Trump: la discussion autour d'un président américain a-t-elle jamais volé plus bas?

On ne fera certainement pas grief à M. Comey d'épingler M. Trump pour les profondeurs de malhonnêteté et d'ineptie dont il est capable, en même temps qu'il est un peu agaçant de le voir se positionner en champion de la moralité. S'il a su préserver pendant sa carrière une réputation de droiture, il reste que le FBI est loin d'avoir toujours été dans le passé un paragon de probité.

«Notre président doit incarner le respect et adhérer aux valeurs qui sont au cœur de notre pays. La plus importante étant la vérité, a déclaré M. Comey sur ABC. Ce président n'est pas capable de le faire.» Mais là encore, c'est oublier que M. Trump, fût-il inimitable en la matière, n'est pas le premier dans l'histoire présidentielle américaine à tordre le cou à la vérité.

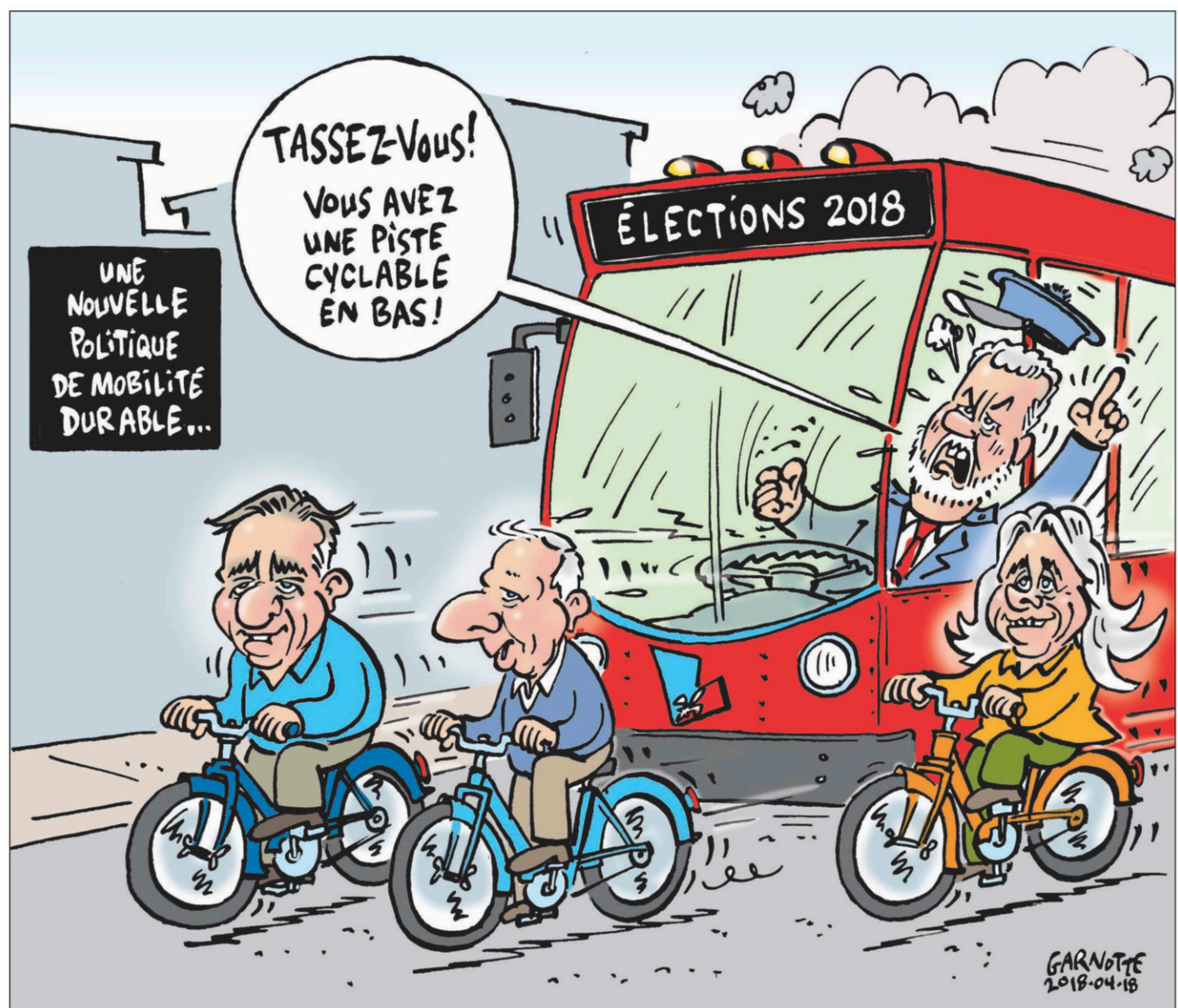
Limogé il y a un peu moins d'un an, M. Comey paraît vouloir régler des comptes. Il était gendarme, il est devenu militant. Que les démocrates s'emparent de l'une ou l'autre des chambres du Congrès aux élections de mi-mandat de novembre prochain et il devient plus réaliste d'imaginer que M. Trump fera l'objet d'une procédure de destitution. Il était donc fort intéressant d'entendre dimanche soir M. Comey souhaiter que les démocrates évitent la procédure en destitution afin que les électeurs soient placés devant la responsabilité d'en décider à la présidentielle de 2020. Position judicieuse: il est démocratiquement important que les électeurs puissent en juger par eux-mêmes dans deux ans et demi.

M. Comey était, après tout, directeur du FBI lorsque, deux semaines avant la présidentielle de 2016, il a annoncé la réouverture de l'enquête sur l'utilisation par Hillary Clinton d'une adresse électronique personnelle, avant de faire savoir quelques jours plus tard que les nouveaux courriels qui avaient été découverts n'étaient pas pertinents. Sa bévée aura contribué à faire perdre M^{me} Clinton; le voici qui milite pour la défaite de M. Trump en 2020. Il voudrait se racheter qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoint PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Zelig Trudeau

C'est en regardant la caricature de Garotte du lundi 16 avril que j'ai trouvé un lien. Je me suis rendu compte que le premier ministre canadien, Justin Trudeau, qui aime beaucoup les déguisements, fait la démonstration qu'il agit un peu comme Zelig, le personnage-caméléon d'un vieux film de Woody Allen. N'était le côté caricatural de la chose, ce ne serait qu'un amusement pour la galerie. Le problème réside ailleurs, me semble-t-il. Sur les questions de politique intérieure, notamment sur les questions environnementales, ou encore sur la politique extérieure, il prend des positions qui m'éfrayeraient de plus en plus. Il se zéliguifierait à vue d'œil.

Au Québec, M. Trudeau, vêtu de son complet bleu, défendra la position des accords de Paris. Le lendemain, il soutiendra avec autant de ferveur le développe-

ment de l'extraction des sables bitumineux en Alberta, tout en arborant une chemise à carreaux et un chapeau de cowboy. À Vancouver, j'imagine M. Trudeau, coiffé d'un chapeau d'Indien, discourir sur les droits des autochtones, comme, entre autres, sur leurs droits territoriaux de bloquer Trans Mountain en Colombie-Britannique. Difficile à suivre, me direz-vous?

C'est pareil lorsqu'il s'agit de politique extérieure. Contrairement à son père qui s'était distancié de plusieurs positions du gouvernement Nixon, le fils Trudeau semble concilier envers le très controversé Donald Trump. Au début de son mandat, cheveux bouclés, il défendait des positions plus progressistes en s'appuyant sur les paroles du président Obama. Maintenant que les républicains sont en place, il faut faire avec eux. Il est à parier que nous ne sortirons pas gagnants de l'ALENA nouveau et que le discours offi-

ciel nous présentera ces accords comme une avancée. Sur un autre dossier, il appuie sans réserve les frappes américano-franco-britanniques en Syrie. Même si, sur la scène internationale, ce sont des frappes illégales et possiblement basées sur des informations qui sont en partie tordues. Pourquoi pas une perruque jaune?

J'ai du mal à trouver que le Canada va dans la bonne direction. Est-ce un pays trop disparate? Avec des contradictions qui éclatent de plus en plus au grand jour? Ce qui est loin de me rassurer, c'est qu'avec toutes ces déceptions, le gouvernement Trudeau est en train d'offrir, sur un plateau d'argent, l'occasion aux conservateurs de revenir en force au pouvoir. Et les déguisements du chef libéral, aussi somptueux soient-ils, ne serviront plus à rien.

Fernand Doutré
Montréal, le 17 avril 2018.

L I B R E O P I N I O N

La Francophonie n'est pas en déclin

JACQUES BILODEAU

Conseiller spécial à l'VOIF

Au moment de quitter mon poste de conseiller spécial de la secrétaire générale, je voudrais faire quelques commentaires concernant la situation actuelle de la Francophonie, tant institutionnelle que politique.

Pour juger ainsi cet univers, je me réclame d'une certaine expérience qui m'a mené du Sommet de Québec en 1987 jusqu'à celui d'Antananarivo en 2016. Au cours de ma carrière diplomatique formelle de quarante ans et celle moins formelle de près de dix ans, j'ai pu faire un certain nombre de constats.

Ce privilège d'avoir pu être à l'avant-scène de cet univers ouvert et stimulant, je l'ai vécu en ayant le sentiment de travailler au mieux-être d'une communauté que l'histoire m'aura permis d'appuyer.

À cet égard, la Francophonie a une courte histoire mais une histoire pleine de sens et de réalisations, dont plusieurs pays et communautés ont bénéficié.

Les grandes communautés culturelles se sont constituées en institutions formelles comme le Commonwealth, la Communauté latino-américaine, la Communauté de langue portugaise et, naturellement, la Francophonie, qui est née sous l'impulsion de ses quatre pères fondateurs. Il y a d'abord eu le poète et président sénégalais Léopold Sédar Senghor, ensuite le président Amani Diori du Niger, le président Habib Bourguiba de la Tunisie et enfin le prince Norodom Sihanouk du Cambodge.

Depuis lors, c'est-à-dire depuis 1970, la communauté francophone est passée par la naissance de l'ACCT (Agence de coopé-

ration culturelle et technique), avec 21 pays membres, et est devenue, depuis 1998, l'Organisation internationale de la Francophonie. Notre grande famille est passée de 21 pays membres à Niamey à 54 pays membres, 4 membres associés et 26 observateurs à Antananarivo. C'est dire que parler d'une institution «en déclin» ne m'apparaît pas marqué du sceau de l'objectivité.

Me voici maintenant arrivé au terme de cette carrière qui m'a permis de constater que nous, francophones, ne sommes pas seuls. Notre communauté, répartie sur les cinq continents, agit dans de nombreux secteurs de l'activité: l'éducation et la culture, bien sûr, mais aussi l'environnement, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'économie et la bonne gouvernance.

Ne poussant pas la naïveté jusqu'à essayer de faire croire que tous ces secteurs d'activité sont d'une égale importance et également développés, je peux dire cependant avec certitude que les sphères d'activité recoupent tous les secteurs que le développement sociétal appelle.

Langue millénaire

Le fait que la Francophonie soit planétaire maintenant démontre qu'un pays comme l'Arménie, qui recevra le prochain sommet à l'automne, obtient, comme il y a à quelques temps la Roumanie, une audience planétaire, car il peut dialoguer avec cette communauté guidée par un vouloir commun et une vision du monde.

La Francophonie, telle que je la vois, telle que je la ressens, est cet essentiel lien de vie entre ses membres. Je considère que la culture française, devenue francophone avec les manifestations de

vie sur l'ensemble de la planète, est un des acquis fondamentaux de cette grande idée qu'une langue millénaire réunit et permet aux pays membres de s'affirmer, collaborer, s'enrichir.

J'ai été témoin de tout cela, de cette dynamique que plusieurs pays ont pu saisir pour ainsi s'associer à ce grand mouvement contemporain de développement basé sur le lien et les valeurs que notre belle langue procure.

L'impulsion que la secrétaire générale Michaëlle Jean a donnée à la Francophonie depuis 2015 est dans la ligne tracée par ses prédécesseurs, Abdou Diouf et Boutros Boutros-Ghali. Elle a la confiance des pays membres et a prouvé qu'elle était une rassembleuse née. La campagne de discrédit dont elle est la victime est totalement injuste et ne peut qu'être mal intentionnée. J'avoue n'avoir jamais vu une telle mise au ban frénétique et mensongère.

Michaëlle Jean porte et assure l'organisation depuis son élection avec vigueur. Il suffit de constater la réponse des populations à ses initiatives.

Grâce à elle, l'Organisation internationale de la Francophonie est maintenant perçue comme un des grands acteurs de l'activité politique contemporaine. Son partenariat avec les Nations unies et d'autres grandes organisations, ses interventions marquées dans plusieurs régions, permettent de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans plusieurs pays.

Je suis particulièrement heureux d'avoir pu être associé à cette dynamique, à son implication. La Francophonie est présente et implantée sur tous les continents et exerce une influence dont seraient fiers les pères fondateurs.

Le canari catalan

HUBERT RIOUX

Chercheur postdoctoral à l'École nationale d'administration publique
Membre du conseil d'administration de CIRIEC-Canada

Le mois dernier, la vénérable revue *L'Action nationale* consacrait un numéro spécial à la montée des mouvements nationalistes de droite radicale en Europe occidentale et de l'Est. Quelques mois auparavant, on y publiait un dossier de fond sur la crise catalane, qui perdure et a déjà causé des dommages profonds et irréversibles à la démocratie espagnole et plus largement, européenne. Cette revue aura contribué à l'analyse des dérives qui affectent l'Europe et dont il est urgent de prendre la mesure, à la lumière du contexte mondial.

En Catalogne, rappelons-le, des douzaines de simples citoyens, de militants et de dirigeants politiques élus ont été menacés, matraqués, poursuivis, exilés ou carrément écroués depuis octobre dernier, certains risquant jusqu'à 40 ans de prison. L'ultranationalisme autoritaire du Parti populaire espagnol, qui maintient la Catalogne sous tutelle après n'avoir récolté que 4 % des suffrages lors des élections régionales de décembre 2017, rappelle désormais l'injustice et la brutalité de l'ère franquiste.

Beaucoup de Québécois sont particulièrement sensibles aux malheurs des Catalans. D'autres pourtant y sont totalement indifférents, et d'autres encore sont sympathiques au pouvoir espagnol par légalisme ou par opposition au sécessionnisme. Nul ne peut ignorer, toutefois, qu'à nos propres portes les tendances autoritaires et le nationalisme, notamment économique, du gouvernement américain sont en voie de remodeler les relations et les institutions internationales desquelles le Québec, fondamentalement, dépend.

Alors que les États-Unis entament ce virage, l'influence économique, commerciale, diplomatique et militaire de régimes nationalistes et autoritaires tels que la Russie et la Chine, l'une venant de réélire un dirigeant aux ambitions impérialistes et l'autre venant de se donner un président à vie, ne fait que croître. Le retour à un système international véritablement multipolaire, auquel nous assistons depuis 15 ans, aura jusqu'ici été caractérisé par la montée rapide de l'ultranationalisme et de l'autoritarisme. Les trois plus grandes puissances du monde en sont les locomotives, et les wagons se multiplient.

Ne rien attendre de l'Europe

Dans la poudrière du Proche et du Moyen-Orient, la lumière du Printemps arabe s'est définitivement éteinte. Pratiquement partout règnent la dictature, la junte militaire, l'autoritarisme ou l'anarchie et le tribalisme. Les quatre grandes puissances de la région, l'Iran, la Turquie, l'Arabie saoudite et Israël, où les nationaux-théocrates dominent, jouent de leur influence respective pour déstabiliser les autres. En Inde, cinquième économie du monde et puissance nucléaire, le nationalisme hindou de Narendra Modi alimente à nouveau les divisions sectaires qui ont ensanglanté le sous-continent par le passé. Les affrontements au



Les Catalans sont de nouveau descendus dans les rues de Barcelone cette semaine pour demander la libération des indépendantistes.

« La démocratie libérale et les équilibres internationaux atteints au cours de la seconde moitié du XX^e siècle traversent une crise profonde »

Cachemire avec le Pakistan, autre puissance nucléaire, se multiplient rapidement.

La crise en Catalogne aura clairement illustré, par ailleurs, qu'on ne peut plus attendre de l'Europe qu'elle agisse en contrepoids à ces tendances. Un nombre impressionnant de pays membres de l'Union européenne est déjà en train de crouler sous la pression des mouvements nationalistes de droite radicale ou des néofascistes. En Hongrie, 70 % des votants viennent d'appuyer l'autoritarisme de Viktor Orbán et le néofascisme du Jobbik. En Bulgarie, les Patriotes unis ultranationalistes contrôlent la vice-présidence, l'économie, la défense et les politiques démographiques. En Pologne, l'ultraconservatisme catholique de Droit et justice n'a désormais d'égal que le dynamisme du nationalisme radical d'une part croissante de la jeunesse. En Autriche et en Italie, nationalistes et populistes sont désormais aux commandes.

En Allemagne, la droite radicale de l'AFD qui domine en ex-RDA est maintenant la deuxième force politique du pays et a fait une entrée fracassante au Bundestag, une première depuis 1945. En France et aux Pays-Bas, la droite nationaliste a fait des progrès considérables et malgré ses déceptions présidentielles récentes, elle continue d'influencer de plus en plus lourdement

l'élaboration des politiques en raison de l'écho indéniable de ses idées au sein de l'opinion publique. Au Royaume-Uni, les partisans du « Brexit dur » mettent en péril les avancées démocratiques énormes réalisées par l'Irlande du Nord et l'Écosse depuis 1998. Jusque dans les pays scandinaves, les nationalismes eurosceptiques sont aujourd'hui des forces politiques bien établies, comme au Danemark et en Suède, ou sont intégrés aux coalitions gouvernementales, comme en Finlande et en Norvège.

Historiquement, la montée en puissance de tels mouvements au sein des démocraties libérales s'est alimentée aux crises économiques, au cynisme politique et à la légitimité charismatique qui en émerge. Considérant les tendances actuelles, la prochaine crise financière, inévitable et que bien des économistes entrevoient déjà, aura des conséquences politiques dévastatrices. La Catalogne, région immensément riche d'une démocratie établie, aura été le canari dans la mine. La démocratie libérale et les équilibres internationaux atteints au cours de la seconde moitié du XX^e siècle traversent une crise profonde. La déflagration est inévitable, et les Québécois ne doivent en aucun cas se méprendre quant aux forces en présence. Les nationalismes autoritaires n'ont rien à offrir aux peuples minoritaires.

SERVICES DE GARDE

Réduire la pénalité de la maternité

ELIZABETH BRATTON

Étudiante en droit à l'Université d'Ottawa.

Récemment, la première ministre ontarienne, Kathleen Wynne, a promis des services de garde gratuits aux parents d'enfants de 2 ans et demi jusqu'à leur entrée à la maternelle. La promesse souligne les obstacles sociétaux et économiques qui contribuent à l'écart entre les sexes quant à la participation au marché du travail à travers le pays.

Les femmes au Canada payent une pénalité en devenant mères: une baisse de revenus d'emploi jusqu'à onze ans après la naissance du premier enfant, selon une étude publiée en mars par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Les revenus des pères, par contre, ne subissent pas de baisse à la suite de la naissance de leur premier enfant.

Malgré une forte progression de l'emploi des mères pendant les vingt dernières années, les femmes se retirent encore en grand nombre du marché du travail pour élever leurs jeunes enfants. Les mères choisissent l'emploi à temps partiel à un taux sept fois plus élevé que les pères (1,9% comparativement à 13,4%).

En lisant ces figures étonnantes, il faut se demander si le choix de travailler à temps partiel constitue vraiment un « choix » ou si c'est plutôt révélateur d'une barrière à laquelle les femmes sur le marché du travail font face.

L'écart entre les chiffres chez les parents québécois et les parents du reste du Canada semble nous indiquer une réponse à cet effet. La baisse de revenu des mères québécoises se résorbe en quatre ans et elles ont un taux d'emploi à temps plein plus élevé que les mères des autres provinces.

Politique québécoise

Pourquoi une différence si marquée? Le Québec a adopté une politique familiale parmi les plus généreuses au monde, avec ses congés de maternité bonifiés et ses services de garde subventionnés, tous deux permettant un meilleur équilibre travail-famille.

Le fait qu'un grand segment de notre population ne participe pas au marché du travail aux mêmes taux est au cœur de l'inégalité économique entre les sexes.

Le budget fédéral de 2018 accorde une grande importance à l'égalité des sexes et à la lutte contre la discrimination systémique des femmes sur le marché du travail. À cette fin, le gouvernement a introduit la législation sur l'équité salariale pour les secteurs sous réglementation fédérale et l'instauration de cinq semaines de congé parental pour les pères ou les parents non biologiques.

Bien que ces efforts démontrent un désir d'encourager le partage des responsabilités parentales, le budget fédéral de 2018 fait obstacle à l'égalité des sexes en n'augmentant pas les dépenses gouvernementales en matière de services de garde d'enfants. Les services de garde d'enfants abordables pourraient être un outil égalisateur qui pourrait accélérer la réintégration des mères au marché du travail.

Les services de garde d'enfants constituent un investissement similaire à l'investissement dans l'infrastructure. À titre de comparaison, considérons une nouvelle autoroute. Un besoin de relier les centres de population pour faciliter le mouvement plus efficace des biens et des personnes d'une zone à l'autre est ciblé. La construction déclenche une augmentation de l'emploi dans le secteur de la construction, l'autoroute mène à la productivité plus élevée et la création de richesses pour les entreprises rendues plus accessibles aux clients. Les services de garde ont les mêmes bénéfices: l'augmentation d'emploi, la productivité accrue, la création de richesses et plus.

En Ontario, le besoin de services de garde d'enfants devient de plus en plus important et les listes d'attente s'allongent chaque année. À l'heure actuelle, seulement 20% des enfants de 0 à 4 ans bénéficient de services de garde d'enfants réglementés, quoique la demande soit deux fois plus élevée.

Ce manquement exacerbe l'écart économique entre les sexes en obligeant les mères, plutôt que les pères, à soit abandonner un emploi rémunéré, soit opter pour un emploi à temps partiel.

Il incombe au gouvernement de veiller à ce que les familles aient les bons soutiens pour promouvoir la réintégration des mères au marché du travail et réduire l'écart économique entre les sexes. Investir dans les services de garde d'enfants sera un pied dans la lutte contre les rôles stéréotypés de genre et accroîtra la prospérité nationale et individuelle.



La chronique sera publiée exceptionnellement jeudi.

CHAGALL

Le retrait définitif d'un objet d'une collection muséale, une pratique controversée

VALÉRIE BOISVENUE

Titulaire d'une maîtrise sur le marché de l'art de l'Université de Montréal, travaille dans une galerie d'art spécialisée

La vente aux enchères d'un Chagall appartenant à la collection du Musée des beaux-arts du Canada d'Ottawa, dans le but d'acquérir une œuvre de Louis-Joseph David, fait grincer des dents plusieurs professionnels canadiens qui jugent cette décision inacceptable. En effet, la pratique d'aliénation ou de cession d'objets qui permet à un musée de retirer de façon permanente une œuvre de sa collection demeure délicate et controversée, étant donné qu'il n'existe pas de consensus sur la position à adopter. Certains conservateurs, directeurs, artistes ou autres personnes du milieu muséal croient que des aliénations réalisées judicieusement peuvent augmenter la valeur d'une collection, mais que de mauvaises pratiques peuvent, au contraire, affecter l'intégrité de la collection ou de l'établissement.

La cession au profit d'une vente sur le marché de l'art est plus courante aux États-Unis, notamment parce que le nombre de musées privés y est plus élevé. David Belligham est historien de l'art, auteur et directeur de programme pour la maîtrise en affaires de l'art au Sotheby's Institute of Art à Londres.

Dans son livre *Art Business* (2008), Belligham donne comme exemple le Getty Mu-

seum, qui a mis sur le marché vingt-deux toiles de maîtres anciens. Le musée californien a avancé plusieurs raisons pour justifier l'aliénation. D'abord, ces acquisitions récentes furent réalisées davantage avec l'intention de remplir une pièce que pour renforcer l'ensemble de la collection. Deuxièmement, elles ne furent jamais exposées au public. Troisièmement, l'argent de cette vente devait servir à acheter des œuvres de qualité supérieure.

Mais Belligham s'oppose au procédé d'aliénation en général et dénonce les arguments du Getty, car une telle pratique, selon lui, laisserait supposer que les objets « indignes » montrés au public, parce qu'ils sont de moindre qualité ou sans importance historique, peuvent être vendus sans respecter les contraintes déontologiques qui s'appliquent pour des objets de plus grande importance.

Pratique rare

Ainsi, dans l'affaire du Chagall, le musée qui le possède s'est-il posé les bonnes questions? Dans un premier temps, peut-on penser que le Chagall est (ou n'est pas) à sa place dans un musée dont le mandat se concentre sur l'art canadien et autochtone, l'art européen, l'art contemporain, la photographie et les estampes de maîtres canadiens et internationaux? Pour quelles raisons n'a-t-il pas été montré au public régulièrement? S'agit-il d'une œuvre de qualité remarquable ou, au contraire, si on la compare avec l'ensemble de la production de l'artiste,

n'est-elle que de qualité moyenne? Est-ce que la vente du Chagall permettra d'acheter une œuvre de qualité supérieure? Est-ce que l'acquisition hypothétique du David viendra renforcer la collection du musée?

En effet, la collection doit avoir une cohérence, une ligne directrice. Celle du MBAC est « d'exposer et conserver des œuvres d'une signification extraordinaire, des œuvres qui racontent magnifiquement nos histoires ». Donc, à valeur pécuniaire égale, est-ce que la valeur artistique du David est plus importante? Quant à la valeur pour la collectivité, les deux œuvres sont-elles comparables? Bref, est-ce que l'acquisition du *Saint Jérôme* de David est plus importante que le sacrifice de *La tour Eiffel* de Chagall?

Les conservateurs du MBAC ont dû peser lourdement le pour et le contre avant de mettre le Chagall en vente, car l'aliénation d'œuvres d'un musée est une pratique habituellement rare: la majorité des conservateurs de musée considèrent comme impensable de se séparer de pièces de leur collection, ceci allant à l'encontre même du rôle d'un musée, soit de conserver. Néanmoins, les musées doivent désormais composer avec leur budget d'acquisition qui demeure stable, voire gelé, tandis que la valeur sur le marché de l'art de maîtres historiques reconnus mondialement décuple rapidement. Pour continuer à enrichir leurs cimaises, ils se retrouvent forcés de prendre ce type de décisions inédites.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisac, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Bosvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Noël (recherche); Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal); Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écans), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoit Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa). PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebai (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Malais (commis aux arts légers), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (représentées au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

CLASSEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

Marie Montpetit a annoncé mardi sur son compte Twitter avoir demandé à son ministère d'évaluer le *Saint Jérôme* en vue d'un classement patrimonial. Si l'analyse est favorable, la ministre pourra déposer un avis d'intention de classement, qui protégerait alors la toile comme si elle était déjà un objet patrimonial. Ce qui implique que le propriétaire «devrait obtenir l'autorisation de la ministre pour transporter le bien hors Québec».

La volonté de la ministre n'a pas ébranlé le MBAC, qui continue de penser que la seule protection valable pour ce *Saint Jérôme* est entre ses murs. Et seulement les siens. Marc Mayer, directeur général, a confirmé en entrevue au *Devoir* ne pas envisager une copropriété pour cette toile, refusant dans la foulée les offres publiques lancées par le Musée de la civilisation de Québec et le MBAM de travailler tous trois ensemble à cette acquisition.

Le partenariat, croyaient les musées québécois, aurait pu permettre d'annuler la vente de *La tour Eiffel* (1929) de Marc Chagall, prévue à New York chez Christie's le 15 mai, cédé par le MBAC pour financer l'acquisition du *Saint Jérôme*. Mais pour M. Mayer, le David «n'est pas un enfant d'un couple divorcé qui se trimballe entre deux maisons. C'est un tableau fragile, qui a près de 250 ans. Ça coûte extrêmement cher de le transporter, de l'assurer, de réorganiser toute la collection quand le tableau n'est pas là; on va le faire pour des expositions temporaires, parce qu'il y a du financement à ce moment-là qui rentre. Mais sinon, non. Ce n'est pas logique. C'est rarissime dans le monde de l'art de faire ça. Ce n'est pas normal.»

«Le Louvre et le Rijksmuseum sont copropriétaires de Rembrandt, rétorque M^{me} Bondil, de plus de 250 ans. Ce sont des musées éminents.» M. Mayer refuse d'envisager la possibilité. «On n'est pas un fonds public pour les musées canadiens, on est là pour monter une grande collection publique au Canada pour les Canadiens, on est prêteurs d'environ 800 œuvres par année, et le David va faire partie de ce groupe d'œuvres qu'on va balader dans les musées canadiens.»

Protéger une œuvre protégée

Le collectionneur d'art et mécène Bruce Bailey a, par ailleurs, proposé, publiquement dans les pages du *National Post*, et personnellement par courriel, d'aider le MBAC à trouver du financement pour qu'il puisse annuler la vente du Chagall. Une offre qui n'intéressait pas M. Mayer. «On ne demande pas aux gens de protéger le Chagall, on demande aux gens de protéger le David!» a scandé M. Mayer. Pourtant, plusieurs intervenants et observateurs du milieu muséal questionnés par *Le Devoir* croient qu'il serait encore possible de conserver les deux, quitte à payer la forte commission d'annulation nécessaire.

«Comment? poursuit le directeur. M. Bailey veut le Chagall, il n'a rien dit sur le David. On serait encore dans une situation où on n'a pas de filet de sauvegarde au Canada pour empêcher l'exportation de ce trésor.» Mais un achat du Chagall ne pourrait-il pas fournir l'argent de l'acquisition du David? «Il ne m'a pas proposé d'acheter le Chagall, il a proposé de monter une campagne de financement où il n'a aucune expérience...»

«Je suis préoccupé par trois aspects différents», a réagi en bloc M. Bailey, rappelant au passage que sa carrière d'homme d'affaires s'est faite essentiellement en tant que collecteur de fonds en haute finance. «Ce Chagall est de toute évidence une œuvre d'importance, ne se



Détail de l'œuvre *Saint Jérôme*, dont la tentative d'acquisition par le MBAC soulève une tempête.

rait-ce que parce que Christie's l'évalue entre 8 et 10 millions. Deuxièmement, je ne crois pas que ce soit dans l'intérêt national de voir le MBAC entrer en compétition avec deux musées québécois pour acquérir un tableau qui est à Québec [pratiquement] depuis 1922, qui a une signification particulière dans l'histoire de Québec et de son église. Je trouve qu'il est surprenant, impoli et contraire à toute collégialité de voir un directeur de musée agir ainsi, sans discuter du sujet avec les autres institutions, sans penser à d'autres solutions...», a indiqué ce donateur régulier du MBAM, aussi contributeur du Musée d'art contemporain de Montréal.

Le plus cher

«Nous avons 692 œuvres par Chagall», défend M. Mayer, «dont un tableau [*Souvenirs de l'enfance*] qui est plus important, et celui-là [*La tour Eiffel*] on ne l'a pas présenté très souvent, il ne nous servait pas. Il n'est pas assez fort au mur dans notre collection, et on a quand même l'espace qu'on a, et on a d'autres œuvres par d'autres artistes à présenter.»

N'y aurait-il pas eu lieu de chercher à vendre

d'abord le Chagall à un collectionneur privé canadien, puisque *La tour Eiffel* aurait ainsi quelques chances de redevenir, par un don futur, une part du patrimoine culturel public? «On a choisi de mettre le Chagall en vente publique pour avoir le plus grand montant de revenus par sa vente. C'est quelque chose qu'on était prêt à faire, prêt à faire le sacrifice. C'est un tableau qui ne servait plus», répond M. Mayer.

Informé de ces positions, le musée de la Civilisation a réitéré son offre de partenariat pour l'achat du David. «Notre main tendue était une main tendue sincère. Elle le demeure», a répondu le directeur général Stéphan La Roche. M^{me} Bondil, du MBAM, l'a secondé. «Je crois beaucoup à l'esprit de collaboration, j'y suis vraiment très attachée, notamment parce qu'on partage des missions publiques. Il faut faire preuve d'empathie les uns avec les autres, chercher des solutions originales. Et je crois qu'une institution artistique doit être créative.»

avec Dave Noël
Le Devoir

ATTENTAT

SUITE DE LA PAGE 1

une balle au genou quand Alexandre Bissonnette a ouvert le feu dans la mosquée. Dans son témoignage, ce père de quatre enfants a fondu en larmes en évoquant le meurtre de son ami Azzedine Soufiane, qui a péri en essayant de barrer le chemin à Alexandre Bissonnette. «Il y a toujours ce remords. Est-ce qu'on aurait pu aller l'aider? Ça me ronge toujours. Est-ce qu'on n'aurait pas dû y aller lui donner un coup de main?»

À la fin de son témoignage, le juge a cherché à l'apaiser à cet égard. «Vous n'avez absolument aucun remords à éprouver, a-t-il dit. La très grande majorité d'entre nous, nous aurions eu exactement les mêmes réflexes que vous.»

Des vies brisées

La défense doit présenter au total onze témoignages dans le cadre des observations sur la peine. Qu'il s'agisse de survivants ou de proches des victimes, tous avaient beaucoup de choses à dire au juge. Plusieurs lui ont écrit des lettres qu'ils lisent à haute voix devant la cour.

Jusqu'à présent, la défense n'a contre-interrogé aucun d'entre eux et le juge leur a laissé tout le temps qu'ils souhaitaient pour se vider le cœur. Un exercice «nécessaire» et «primordial» pour le juge François Huot. «Je souhaite que les choses se fassent avec le plus de sérénité possible», a-t-il déclaré à la fin de la journée mardi. «Je ne veux pas non plus bousculer les gens et limiter leur temps d'intervention.»

Les témoins qui défilent à la barre relatent l'un après l'autre le quotidien de leurs vies brisées. En matinée, Saïd Akjour, un survivant de 45 ans, a raconté comment le traumatisme de cette soirée le suivait partout. «Moi, le danger, je le vois même ici, même si on est en sécurité. [...] Je fais des scénarios, des scénarios d'intervention. Comment réagir? Est-ce qu'il y a présence d'enfants? Comment les protéger?»

Depuis le drame, M. Akjour a vendu sa maison et est présentement en processus de séparation avec sa conjointe. Il a mis dix mois avant de reprendre son travail comme préposé aux bénéficiaires, mais le cœur n'y est plus comme avant et il dit songer à faire autre chose. Quant à son petit garçon de sept ans, il vit aussi avec de nouvelles peurs. «Il me cherche toujours dans la maison même si je suis toujours là. [...] Si j'ai les yeux fermés, il regarde si je respire encore.» Lorsque le juge lui a demandé s'il avait des commentaires à faire sur la peine à donner à Alexandre Bissonnette, il a rétorqué qu'il faudrait qu'elle «décourage toutes les personnes» qui songeraient à agir de la même manière.

«L'effroi et le néant habitent ma vie»

Hakim Chambaz n'a pas été atteint par les balles mais il a vu plusieurs de ses amis se faire tuer (il connaissait bien MM. Belkacemi, Hassane et Tahiti, notamment). «L'effroi et le néant habitent ma vie et continuent à me hanter depuis cet événement tragique», a dit au juge ce fonctionnaire de 55 ans dans une lettre lue devant lui. «Mes frères ont été exécutés froidement et lâchement avec une

cruauté délibérée et intentionnelle.»

C'est M. Chambaz qu'on voit dans la vidéo des caméras de surveillance attrapper une fillette pour la mettre à l'abri. Fille de l'imam Nizar Ghali, qui venait d'être atteint par le tireur, la petite «tournait en rond» au milieu de la zone qu'Alexandre Bissonnette ciblait. «Son père était allongé quelque part en avant. Je presume qu'elle voulait [le] rejoindre, a-t-il raconté. Je l'ai tirée vers moi et j'ai fait de mon mieux pour la placer derrière la colonne.»

Le dernier témoin de la journée, Mohamed Khabar, 43 ans, a quant à lui été atteint au genou et au pied le soir du 29 janvier. Encore aujourd'hui, des douleurs chroniques l'empêchent de dormir la nuit et il n'a pas pu reprendre son travail de barbier. «Mon métier demande de rester debout et moi, je n'en suis pas capable à cause des projectiles qui ont laissé des débris dans mon pied.»

Comme plusieurs autres, il a profité de son témoignage pour exprimer son désarroi face à ceux qui éprouvent de la peur ou de la haine envers les musulmans. «Il y a des médias qui disent n'importe quoi sur les musulmans et il y a des gens qui les croient! On veut vivre ensemble avec le monde. On n'a pas quitté le Maroc, fait 8000 km pour venir ici faire du terrorisme!» a-t-il lancé.

Les observations sur la peine reprennent mercredi avec cinq autres témoignages présentés par la Couronne. La semaine prochaine, ce sera au tour de la défense de présenter ses arguments.

Le Devoir

CULTURE

SUITE DE LA PAGE 1

L'association Unaaq a vu le jour en 2001, après une vague de suicides: trois jeunes hommes de la communauté d'Inukjuak s'étaient donné la mort en l'espace de quelques mois.

«Au moment de ces événements, nous avons eu une réunion dans la communauté pour réfléchir à ce qu'on pouvait faire, raconte Charlie Nowkawalk, l'un des fondateurs d'Unaaq. Plusieurs jeunes gens de la communauté n'avaient pas de compétences en matière de chasse et ne connaissaient pas la culture traditionnelle. Nous croyions que c'était la principale raison pour laquelle ils étaient perdus et se suicidaient. Alors les femmes du village ont convoqué les hommes à ce sujet et leur ont dit: "Que font les hommes? Qu'est-ce que vous faites au sujet de ces jeunes qui se suicident? Pourquoi vous n'emmenez pas vos fils à la chasse et à la pêche?"» se souvient Charlie Nowkawalk.

Selon Charlie Nowkawalk, les femmes avaient gardé un certain pouvoir dans la communauté, à travers les cercles de guérison ou les groupes religieux.

«Mais chez les hommes, c'était différent. J'ai vu des aînés dont les fils et les filles avaient été enlevés pour être envoyés au pensionnat. Leurs frères et leurs sœurs avaient été déplacés. Leurs chiens avaient été massacrés. Ils ont perdu leurs leaders spirituels depuis longtemps, quand les missionnaires sont arrivés. Il y a eu l'introduction de l'alcool. Les hommes ont perdu beaucoup à travers tout cela. Ils étaient très en colère. Et ils étaient isolés.»

Après quelques rencontres, les hommes décident de fonder une association dont les membres emmèneraient régulièrement les jeunes Inuits à la chasse et à la pêche. Les aînés voulaient apprendre aux jeunes comment faire des igloos, les rudiments de la culture traditionnelle.

«Les jeunes, ils n'ont pas besoin qu'on leur enseigne tout au mot à mot, poursuit Charlie Nowkawalk. Soit on leur enseigne comment survivre, comment faire un igloo, comment pêcher quand il fait très froid, ils vont retrouver leur confiance et leur fierté», croit-il.

Emmanuel Cyr, un artiste du Cirque du Soleil qui enseigne depuis plusieurs années au Nunavik, confirme que les Inuits apprennent davantage par l'exemple qu'à travers des explications.

L'association Unaaq, des hommes d'Inukjuak, aurait d'ailleurs souhaité obtenir un véritable statut d'école auprès du gouvernement du Québec.

«Mais cela a été refusé. Nous sommes devenus une organisation à but non lucratif», relate Charlie Nowkawalk. L'association compte cependant sur le soutien de Makivik, de l'administration régionale de Kativik, et de la municipalité.

Une bourse de 500 000 \$

En janvier dernier, Unaaq a reçu un prix au gala Inspiration arctique pour son travail. Le prix était accompagné d'une bourse de 500 000\$. Et depuis quelques années, le taux de suicide a baissé à Inukjuak, sans pourtant disparaître. En 2016, le documentaire *Chez les géants*, d'Aude Leroux-Lévesque et Sébastien Rist, racontait encore l'histoire de Paulusie Kasudluak, un jeune Inuit qui se suicide au cours du film. Et en 2015, dans l'ensemble du Nunavik, le taux de suicide était la deuxième cause de mortalité après le cancer. On comptait 11,5 suicides par 10 000 habitants, contre 1,1 suicide par 10 000 habitants pour le reste du Québec.

La violence n'a d'ailleurs pas disparu de la communauté d'Inukjuak. Au cours des derniers mois, deux femmes, une mère de famille et une adolescente, ont été assassinées dans le village.

Au refuge pour femmes d'Inukjuak, on estime que ce sont davantage les femmes de 40 ou 50 ans qui demandent de l'aide. «Elles viennent ici se réfugier, puis, souvent, elles repartent chez elle, et elles ne nous racontent pas toujours ce qui se passe», raconte une employée du refuge qui ne veut pas être identifiée. «Il y a des cas d'abus et l'alcool n'est pas toujours en cause, poursuit-elle. Mais les hommes ont aussi besoin d'aide. Ils ont les groupes anonymes, ils ont Unaaq, mais ils ont besoin d'aide.»

Charlie Nowkawalk dit pour sa part que les hommes d'Unaaq ont préféré agir, en emmenant des jeunes sur le territoire, plutôt que de s'engager dans des rencontres thérapeutiques. «On ne veut pas parler de problèmes sociaux. On veut parler de l'identité culturelle et du rôle des hommes dans la communauté. Si on récupère ce rôle, le reste va suivre», croit-il.

Depuis quelques mois, Charlie Mowkawalk a construit une dizaine d'igloos pour la communauté. «Tout le monde me demande des igloos, dit-il. La garderie m'en demande. L'école m'en demande.»

«Savoir faire un igloo peut vous sauver la vie si vous êtes perdu sur le territoire», explique Michael Kasudluak, directeur général de l'association Unaaq à Inukjuak. Et effectivement, il arrive encore fréquemment que des Inuits meurent gelés dans la toundra arctique.

«On ne retournera pas en arrière, convient Charlie Nowkawalk. Mais la modernité et la tradition doivent se côtoyer.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com